



HAL
open science

Les monnayages sans portrait impérial du nord de l'Asie mineure (Bithynie, Paphlagonie, Pont et Arménie mineure)

Julie Dalaison

► To cite this version:

Julie Dalaison. Les monnayages sans portrait impérial du nord de l'Asie mineure (Bithynie, Paphlagonie, Pont et Arménie mineure). *The Numismatic Chronicle*, 2017. halshs-02472200

HAL Id: halshs-02472200

<https://shs.hal.science/halshs-02472200>

Submitted on 12 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

The Numismatic Chronicle 177 Offprint

Coinage, Policy and Civic Life in the Roman Imperial Provinces
at the end of the Severan Age (AD 218-244)

NC EDITORS' NOTE

The following six articles all concern the problem of the so-called 'pseudo-autonomous' Roman provincial coins. These coins do not have the portrait of the emperor or any member of the imperial family and are hard to date and interpret. Versions of the articles were originally presented at the colloquium 'Coinage, Policy and Civic Life in the Roman Imperial Provinces at the end of the Severan Age (AD 218-244)', held at the British Museum 14-15 October 2016. This was funded by the Leverhulme Trust, as part of the research project of the same name (RPG-2013-166).

Ann Johnston and the So-called 'Pseudo-Autonomous' Coins Thirty Years on <i>by</i> ROBERT BENNETT	185
Die-sharing and the 'Pseudo-Autonomous' Coinages <i>by</i> GEORGE WATSON	201
Sarapis au droit des monnaies provinciales romaines d'Asie Mineure et de Thrace <i>by</i> LAURENT BRICAULT	213
Die 'pseudo-autonomen' Münzen von Moesia Inferior – ein erster ikonographischer Überblick <i>by</i> ULRIKE PETER	245
Les monnayages sans portrait impérial du nord de l'Asie mineure (Bithynie, Paphlagonie, Pont et Arménie mineure) <i>by</i> JULIE DALAISON	261
A Survey of Roman Provincial Pseudo-autonomous Coins of the Levant <i>by</i> JACK NURPETLIAN	307

LONDON
THE ROYAL NUMISMATIC SOCIETY
2017

Les monnayages sans portrait impérial du nord de l'Asie mineure (Bithynie, Paphlagonie, Pont et Arménie mineure)

JULIE DALAISON¹

Le nord de l'Asie mineure offre relativement peu de monnayages « pseudo-autonomes », comparé à ce qui se passe par exemple dans la zone voisine de la province d'Asie. Pour autant, ces types d'émissions ne sont pas totalement absents de la production monétaire à l'époque impériale.

1. Cadres géographique, chronologique et thématique

Je n'entrerai pas dans la présentation un peu ardue de l'organisation administrative et provinciale de cet espace – organisation qui a subi beaucoup de modifications durant tout le Haut-Empire². Les territoires envisagés ici appartenaient essentiellement aux deux anciens grands royaumes de Bithynie – hérité par Rome à la mort de Nicomède IV en 76-75 a.C. – et du Pont – suite à la victoire de Pompée sur Mithridate VI Eupator. Une partie de ces territoires – et en particulier celui du Pont – n'a pas été immédiatement provincialisée : seule une portion de l'ancien royaume de Mithridate avait été associée par Pompée à la Bithynie pour former la province de Pont-Bithynie. L'organisation pompéienne avait été ensuite modifiée par Marc Antoine qui nomma de nouveaux dynastes dans les royaumes-clients³ établis par Pompée et qui réduisit la taille de la province, en confiant une partie des territoires à des princes-clients, amis de Rome. Antoine, de manière pragmatique, ne faisait qu'adapter la politique romaine aux moyens disponibles : les royaumes-clients étaient un moyen de gérer à moindres frais des territoires souvent encore assez peu « hellénisés », tout en les maintenant sous la coupelle de Rome. Peu à peu ces zones furent intégrées dans les provinces romaines : la Paphlagonie à la mort de Deiotaros Philadelphe en 6-5 a.C. ; le Pont galatique – sans doute à la mort de dynastes inconnus – en 3-2 a.C. ; l'État-temple de Comana en 34-35 p.C. à la suite de la mort du grand-prêtre ; le Pont polémoniaque en 64-65 p.C. ; et enfin l'Arménie mineure en 71-72 p.C., après la « mutation » du roi Aristobule à Chalcis.

¹ Maître de conférences en Histoire romaine, Université Lumière Lyon 2 / CNRS, HiSoMA, Lyon (UMR 5189) [julie.dalaison@univ-lyon2.fr].

² Pour des détails sur l'organisation provinciale de cet espace : Rémy 1986 ; Lorient 2011 ; Dalaison 2016, p. 189-92.

³ Le terme officiel est en réalité « ami et allié ». Cependant, j'ai préféré employer le terme quelque peu dépassé de « client », en raison justement de l'idée de clientèle qu'il sous-entend. Il marque bien la sujétion de ces États – en tout cas dans les cas qui nous intéressent ici – à l'autorité romaine.

Dans ce vaste espace nord-anatolien, outre les émissions réalisées au nom des dynastes locaux ou des *koina*, de nombreuses cités ont abrité des ateliers monétaires à l'époque impériale : Apamée, Césarée-Germanice, Prusa de l'Olympe, Chios/Prusias sur Mer, Nicée, Nicomédie, Chalcédoine, Juliopolis, Bithynion-Claudiopolis, Creteia/Flaviopolis et Prusias sur l'Hypios pour l'espace bithynien ; Héraclée, Tieion, Amastris, Abonoteichos/Ionopolis, Sinope et Amisos pour la partie pontique de la province de Pont-Bithynie ; Pompeiopolis et Gangra-Germanicopolis pour la Paphlagonie ; Néoclaudiopolis, Amaseia, Zela, Sebastopolis, Megalopolis/Sebasteia, Comana, Néocésarée, Cerasos et Trapezos pour les Ponts galatique et polémoniaque ; Nicopolis pour l'Arménie mineure. Sur ces vingt-neuf ateliers, seize, soit un peu plus de la moitié, ont frappé des monnaies « pseudo-autonomes » : Apamée, Prusa de l'Olympe, Chios/Prusias sur Mer, Nicée, Nicomédie, Chalcédoine, Juliopolis, Bithynion-Claudiopolis, Prusias sur l'Hypios, Héraclée, Tieion, Amastris, Sinope, Amisos, Comana et Néocésarée. Parmi toutes ces cités, certaines jouissent d'un statut particulier à l'époque impériale⁴ : Apamée et Sinope sont des colonies césariennes ; Chalcédoine et Amisos sont des cités libres – la liberté de la première remonte à l'époque du royaume bithynien et avait été conservée sous la domination romaine, alors que la seconde aurait obtenu ce privilège en 32-31 a.C.⁵

En reprenant l'article fondateur d'Ann Johnston⁶ sur les monnaies « pseudo-autonomes », il convient de déterminer avec précision ce que recouvre ce terme. Tout d'abord au plan chronologique : ne seront retenues ici que les monnaies de la période impériale, c'est-à-dire celles émises à partir de l'année 27 a.C., date à laquelle Octavien devient Auguste et où commence à se mettre en place le Principat. Les monnaies antérieures, et en particulier celles de la période triumvirale, ne sont pas prises en considération, dans la mesure où le nouveau régime n'est pas installé et où l'apparition du portrait du gouvernant sur les monnaies – même si elle en est à ses débuts – n'est pas encore largement majoritaire, à défaut d'être exclusive.

Les monnaies « pseudo-autonomes » sont donc les monnaies provinciales romaines sur le droit desquelles manque le portrait de l'empereur ou d'un membre de la famille impériale. Il peut donc y avoir des pièces qui mentionnent l'autorité impériale – par exemple avec le portrait impérial au revers ou avec la titulature impériale mais sans la présence du portrait – et qui, pour autant, au sens strict, doivent être considérées comme « pseudo-autonomes ». Cependant, je ne prendrai pas en compte ici les monnaies qui présentent au revers le portrait impérial. En effet, on ne peut pas qualifier ces émissions de pièces sans portrait impérial – puisque celui-ci est figuré au revers (l'autorité impériale est donc bien mentionnée) – et, par ailleurs, je ne suis pas du tout certaine que cette restriction soit très pertinente et que le sens de la pièce importait tant que cela (les utilisateurs, s'ils regardaient les deux faces de la monnaie, ne se demandaient sans doute pas s'ils avaient affaire au droit ou au revers...). Le catalogue ne recense donc que les émissions sans portrait impérial *stricto sensu* : absence de portrait au droit comme au revers, mais possible présence de titulature impériale sans le portrait qui va avec. Pour ce qui est de la

⁴ Dalaison s. p. ; Dalaison & Ferriès 2017.

⁵ Leschhorn 1993, p. 106-15 et 463-5 ; Ferrary 2014, vol. 1, p. 170-1 et 264-5, n° 36.

⁶ Johnston 1985.

terminologie, l'expression « sans portrait impérial » est sans doute la plus appropriée. J'utiliserai également, par facilité souvent, celle de « pseudo-autonomes », mais systématiquement avec des guillemets, dans la mesure où l'absence de portrait impérial – comme l'avait déjà démontré brillamment Ann Johnston – n'a rien à voir avec une quelconque autonomie des autorités locales. Quant aux États-clients – terme pris dans son acception la plus large : royaumes-clients et cités libres – qui existent après 27 a.C. (à savoir ici les royaumes de Paphlagonie, Pont, Arménie mineure et les cités libres de Chalcédoine et Amisos), il convient de les étudier : étant des États théoriquement indépendants – mais sous la tutelle de Rome –, ils peuvent choisir ou non de représenter l'empereur et sa famille sur leurs monnaies⁷. Ces émissions ne sont pas tout à fait du même ordre que celles produites par les cités provinciales, mais elles sont recensées dans le *corpus* lorsque la figure impériale n'apparaît ni sur le droit, ni sur le revers monétaires.

2. Catalogue des émissions sans portrait impérial du nord de l'Asie mineure⁸

Le catalogue – présenté dans l'ordre alphabétique des ateliers – n'est en aucun cas un *corpus* monétaire, mais un catalogue de types. De ce fait, il ne comporte pas toutes les monnaies émises, mais s'est appuyé sur les ouvrages de référence concernant le nord de l'Asie mineure : les publications anciennes telles que le *BMC*, le *Recueil* et la *SNG von Aulock*, complétées, corrigées et mises à jour par le *RPC*⁹, la *SNG France 7* et par les études réalisées sur les différents ateliers de la région – en particulier dans les espaces paphlagonien, pontique et arménien¹⁰.

Certaines monnaies sont datées par la mention d'une ère sur le revers. D'autres en revanche – en particulier dans la région bithynienne – doivent être examinées de manière plus fine, en lien avec le contexte local de fonctionnement de l'atelier, car elles ne portent aucun élément de datation, ce qui rend l'établissement d'une chronologie ardue et soumise à des critères parfois plus aléatoires (liaisons de coins, forme de l'ethnique, forme des lettres – lettres lunaires souvent, mais pas systématiquement, caractéristiques des frappes des II^{ème}-III^{ème} siècles –, types iconographiques semblables sur des monnaies avec portrait impérial – il peut cependant y avoir des types identiques employés à des époques différentes, l'iconographie pouvant être alors plus un critère régional que temporel – ...).

⁷ Pour une réflexion sur le statut des cités libres, cf. Dalaison s. p.

⁸ Rob Bennett a accompli l'énorme et très utile travail de recenser toutes les monnaies « pseudo-autonomes » émises dans tout le bassin méditerranéen durant l'ensemble de la période impériale. Il s'est appuyé pour ce faire sur le *BMC*, la *SNG von Aulock* et le *RPC*. Mon catalogue lui est redevable et vient compléter de façon assez substantielle son dépouillement.

⁹ *RPC* 1, 2, 3 et 9, ainsi que les suppléments (*RPC Consol. Suppl. I-III* et *RPC Suppl. IV*) et le *RPC* 4 en ligne.

¹⁰ Abonoteichos/Ionopolis (Dalaison, Delrieux & Ferriès 2015) ; Sinope (Manisse 2015) ; Pompeiopolis (Dalaison 2010) ; Gangra/Germanicopolis (Bricault & Delrieux 2014) ; Néoclaudiopolis (Dalaison & Delrieux 2014) ; Amaseia (Dalaison 2008) ; Zela (Dalaison, Rémy & Amandry 2009) ; Sebastopolis (Amandry & Rémy 1998) ; Megalopolis/Sebasteia (Schultz 1989) ; Comana (Amandry & Rémy 1999) ; Néocésarée (Çizmeli 2006) ; Cerasos (Wojan 2003) ; Trapezos (Wojan 2006) ; Nicopolis (Dalaison 2007).

2.1. Les monnayages des cités provinciales

AMASTRIS

Les monnaies d'Amastris mentionnées dans le *RPC* 1 (n° 2105-2106) avaient été mal datées¹¹ et ne sont donc pas prises en compte ici : présentant exactement les mêmes types, elles forment un tout cohérent et remontent en réalité à la période triumvirale (40-38 a.C.) et aux années 32-28 a.C.

Les émissions suivantes ne mentionnant aucune date, les auteurs du *RPC* 3 ont proposé une chronologie pour les monnaies « pseudo-autonomes » émises par la cité et recensées dans le *Recueil* (n° 23-45). Ce classement s'appuie sur la présence de certains titres (comme celui de métropole caractéristique des monnaies de Trajan émises entre 114 et 117 p.C.) et de lettres numérales (attestées sur les monnaies avec portraits impériaux au III^{ème} siècle p.C. entre Julia Maesa et Salonine). Les autres appartiendraient à la dynastie des Antonins, et plus précisément aux années 138-192 p.C.

Je reprends en grande partie ce classement, tout en y apportant quelques modifications. Ainsi, la monnaie du *Recueil*, n° 43 mentionne le titre de métropole et arbore la lettre A dans le champ du revers. Je pense qu'il faut la classer à la période de Trajan (Amastris 3) : ce titre n'apparaît que sur les monnaies de cette période et si le A est une lettre numérale indiquant la valeur – comme c'est le cas sur les pièces du III^{ème} siècle – cela signifierait que l'on a affaire à la plus petite dénomination, soit un *assarion*. Or cette pièce possède exactement le même module que des pièces du III^{ème} siècle de quatre, voire huit *assaria* (il semblerait qu'il y ait eu une baisse du module des monnaies à l'époque de Gallien¹²). Je pense que cette lettre ne renvoie pas forcément à la pratique numérale du III^{ème} siècle et je préfère donc la placer avec les émissions de Trajan.

Les émissions attribuées aux années 138-192 p.C. adoptent des types se retrouvant sur des monnaies de la même période aux effigies impériales : Sérapis sous Antonin (*Recueil*, n° 56) et Marc Aurèle (*Recueil*, n° 91) ; le Parthenios sous Antonin (*Recueil*, n° 71) ; Tychè avec la corne d'abondance et le gouvernail sous Marc Aurèle (*Recueil*, n° 96), Faustine la Jeune (*Recueil*, n° 115) et Lucius Vérus (*Recueil*, n° 128) ; Hygie sous Marc Aurèle (*Recueil*, n° 80-81), Faustine la Jeune (*Recueil*, n° 110-111) et Lucius Vérus (*Recueil*, n° 130) ; le trépied sous Marc Aurèle (*Recueil*, n° 84-85) et Faustine la Jeune (*Recueil*, n° 118) ; l'aigle sous Marc Aurèle (*Recueil*, n° 86 et 98). Nikè apparaît sur des monnaies de Trajan (*Recueil*, n° 49) et de Sévère Alexandre (*Recueil*, n° 156), mais la forme des lettres dans le premier cas et l'iconographie dans les deux cas sont trop différentes pour être probantes. Le taureau Apis apparaît sous Marc Aurèle (*Recueil*, n° 83, 92-92a), Faustine la Jeune (*Recueil*, n° 119), Lucius Vérus (*Recueil*, n° 129), mais également sur des monnaies de Géta (*Recueil*, n° 151a et 175). Cependant, les monnaies « pseudo-autonomes » avec Apis peuvent être attribuées sans trop d'hésitations à la période des Antonins, car il y a

¹¹ Cf. *RPC Consol. Suppl. I-III*, p. 104 et Leschhorn 1993, p. 162-8 et 479-81.

¹² La monnaie du *Recueil* (n° 166) mesure 22 mm (alors que pour cette même dénomination de 8 *assaria* les monnaies des règnes précédents oscillaient entre 28 et 32 mm et que c'étaient les monnaies de 4 *assaria* qui tournaient autour de 22-25 mm). La pièce de Salonine (*Recueil*, n° 167) mesure également 22 mm, mais porte la mention de 6 *assaria*.

une liaison de coins de droit entre ces monnaies et celles avec un aigle au revers. Il en va de même pour les monnaies avec Némésis, attestées sous Marc Aurèle (*Recueil*, n° 93), Faustine la Jeune (*Recueil*, n° 112-114), Lucius Vêrus (*Recueil*, n° 133), mais également sous Caracalla (*Recueil*, n° 149). Là encore une liaison de coins de droit entre ces « pseudo-autonomes » avec Némésis et celles au type du trépied est attestée. La représentation de l'Abondance pourrait trouver un écho dans une monnaie de Géta (*Recueil*, n° 153). Les types sont pourtant trop différents – dans un cas, elle est debout et dans l'autre elle est assise – pour remettre en cause la datation proposée par le *RPC* 4.

En revanche, les monnaies avec le Mèlès au revers ne sont attestées que sous Julia Domna (*Recueil*, n° 138) et Caracalla (*Recueil*, n° 150) : je propose donc de classer les « pseudo-autonomes » à ce type de la période des premiers Sévères – contrairement au *RPC* 4. Se pose ensuite le problème des monnaies avec la légende AMACTPIC. Cette formulation – à but descriptif – apparaît sur une monnaie datant probablement de Trajan (Amastris 3) : elle est accompagnée du titre de métropole et représente Amastris Nicéphore. Elle se retrouve également sur une pièce d'Antonin (*Recueil*, n° 72) représentant les deux Tychès d'Amisos et d'Amastris et avec la légende AMICOC AMACTPIC. Elle est enfin présente – seule cette fois – sur deux émissions de Caracalla (*Recueil*, n° 142-143) accompagnées de deux représentations d'Amastris assise. La n° 142 est à rapprocher d'une « pseudo-autonome » exactement à la même légende¹³ et au même type d'Amastris Nicéphore (Amastris 19), ce qui plaide pour placer cette émission à la même période. De même la n° 143 avec Amastris tenant une épée et une lance est très proche d'une autre « pseudo-autonome » qui serait également à dater de cette époque (Amastris 20). Ce type d'Amastris avec l'épée, bien qu'orienté dans l'autre sens, est également présent sur une autre pièce « pseudo-autonome » (Amastris 21) mais avec la légende AMACTPIANΩN. De ce fait, je serais tentée de la dater également des premiers Sévères, mais cette fois-ci sans aucune certitude. Reste enfin le cas de deux émissions (Amastris 22-23) avec au droit ou au revers la représentation en buste d'Amastris avec la légende AMACTPIC. Les types associés ne permettent pas de dater ces monnaies (ni stylistiquement, ni par le biais des liaisons de coins). Cependant, la présence de représentations d'Amastris également seule, mais en pied, avec la même légende sur les monnaies de Caracalla citées ci-dessus, me ferait pencher pour une période d'émission similaire¹⁴. Enfin, une dernière monnaie (Amastris 24) présente des types et titulatures assez différents des autres émissions. N'étant mentionnée par aucun des *RPC* – mais publiée dans la *SNG von Aulock* et donc connue des auteurs – et ne possédant aucune marque de valeur (caractéristique des émissions plus tardives), on peut – par déduction et à défaut de mieux – la rattacher à la période des premiers Sévères.

Les émissions avec lettre numérale au revers sont à placer entre les règnes de Julia Maesa et Gallien *et sui*. Il est possible d'affiner quelque peu la datation. Les monnaies Amastris 25 et 26 portent au droit une contremarque représentant le buste

¹³ Il existe une monnaie de Marc Aurèle et Lucius Vêrus (*Recueil*, n° 121) représentant une Tychè ou Amastris Nicéphore, mais la légende est AMACTPIANΩN.

¹⁴ En revanche, la monnaie Amastris 10 (dont la légende est illisible) semble d'un type tout à fait différent et suit pour l'instant l'attribution faite par le *RPC* 4.

de Gordien III. Celle-ci est attestée¹⁵ sur des pièces de Julia Domna, Caracalla, Géta, Julia Maesa, Maximin, Maxime et Gordien III. Les « pseudo-autonomes » ont donc forcément été émises entre Julia Maesa (apparition des lettres numérales) et Gordien III. Quant à Amastris 27 et 28, elles portent la marque de 4 et 3 *assaria* avec un module de 21 mm, ce qui les place plutôt avant la baisse observée pour les monnaies de Gallien¹⁶ et donc entre Julia Maesa et Trébonien Galle.

Trajan (114-117 p.C.¹⁷)

Amastris 1. *AE*. 20 mm. *Recueil*, n° 28 ; *RPC* 3, n° 1209.

D : ΔΙΟΝ[ΥC]Ο CΕΒΑCΤΟC¹⁸, buste de Dionysos, la tête ceinte d'une couronne de lierre à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ, cep de vigne avec six grappes.

Amastris 2. *AE*. 18 mm. *Recueil*, n° 29 ; *SNG France* 7, n° 52 ; *RPC* 3, n° 1210.

D : ΜΗΤΡΟ ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, buste radié et drapé d'Hélios à dr.

R : ΜΗΤΡΟ, à l'exergue ΑΜΑ, étoile à huit rayons sur un croissant.

Amastris 3. *AE*. 22 mm. *Recueil*, n° 43 ; *RPC* 3 -.

D : ΟΜΗΡΟC ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑC, à l'exergue ΜΗΤΡ, sous le siège Α, Amastris Nicéphore drapée, assise sur un trône sans dossier à g., la tête tourelée ; une fleur devant elle dans le champ à g.

Derniers Antonins (138-192 p.C.)

Amastris 4. *AE*. 19 mm. *Recueil*, n° 23 ; *SNG France* 7, n° 54 ; *RPC* 4, n° 4895.

D : ΖΕΥC CΤΡΑΘΗΓΟC, buste de Zeus Stratégos à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Hygie drapée, debout de face, la tête à dr., tenant un serpent de la main dr. et une phiale de la main g.

Amastris 5. *AE*. 17 mm. *Recueil*, n° 23a ; *RPC* 4, n° 4896.

D : ΖΕΥC CΤΡΑΘΗΓΟC, buste de Zeus Stratégos à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Némésis ailée et drapée, debout de face, la tête à dr., tenant une bride de la main dr. et une baguette de la main g.

Amastris 6. *AE*. 18 mm. *Recueil*, n° 24 ; *SNG France* 7, n° 53 ; *RPC* 4, n° 4897.

D : ΖΕΥC CΤΡΑΘΗΓΟC, buste de Zeus Stratégos à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Tyché drapée, debout de face, la tête à g., le polos sur la tête, tenant un gouvernail abaissé de la main dr. et une corne d'abondance de la main g.

Amastris 7. *AE*. 18 mm. *BMC*, n° 12 ; *Recueil*, n° 25 ; *SNG France* 7, n° 57 ; *RPC* 4, n° 4898.

D : ΖΕΥC CΤΡΑΘΗΓΟC, buste de Zeus Stratégos à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, trépied autour duquel s'enroule un serpent.

¹⁵ Howgego 1985, p. 113, n° 43.

¹⁶ Cf. note 12.

¹⁷ Les auteurs du *RPC* 3 adoptent une datation de la 1^{ère} ½ du II^{ème} siècle p.C. Cependant, étant donné que le titre de métropole n'apparaît que sur des monnaies avec effigie émises entre 114 et 117 (ces dates sont déterminées par les titres de Trajan mentionnés dans la titulature du droit : *RPC* 3, n° 1205-1208), qu'il existe des frappes antérieures au nom de Trajan sans ce titre, et qu'il n'y a pas ensuite d'émissions jusqu'à Antonin (à partir duquel le titre de métropole n'apparaît plus), je pense que l'on peut raisonnablement dater Amastris 1-3 des années 114-117 p.C.

¹⁸ Ce terme semble qualifier Dionysos plutôt que renvoyer à l'empereur qui aurait été assimilé à Dionysos.

Amastris 8. *AE.* 17-20 mm. *Recueil*, n° 26 ; *SNG France* 7, n° 55 ; *RPC* 4, n° 4899.

D : ΖΕΥC CTPATHΓOC, buste de Zeus Stratégos à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, aigle éployé de face, la tête à g.

Amastris 9. *AE.* 18-20 mm. *BMC*, n° 11 ; *Recueil*, n° 27 ; *SNG France* 7, n° 56 ; *RPC* 4, n° 4900.

D : ΖΕΥC CTPATHΓOC, buste de Zeus Stratégos à dr.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, le taureau Apis à dr.

Amastris 10. *AE.* 15 mm. *Recueil*, n° 30 ; *SNG France* 7, n° 62 ; *RPC* 4, n° 4901.

D : [---], buste voilé et drapé de Tychè ou d'Amastris à dr. ; deux étoiles dans le champ à dr.¹⁹

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, buste radié et drapé d'Hélios à dr.

Amastris 11. *AE.* 20-23 mm. *BMC*, n° 14 ; *Recueil*, n° 34 ; *SNG von Aulock*, n° 159 ; *SNG France* 7, n° 59 ; *RPC* 4, n° 4903.

D : ΟΜΗΡOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Nikè drapée, debout à g., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la main g.

Amastris 12. *AE.* 23 et 26-28 mm. *Recueil*, n° 40-40a ; *SNG France* 7, n° 49 ; *RPC* 4, n° 4907, 4908 et 10200.

D : ΟΜΗΡOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, à l'exergue ΠΑΡΘΕΝΙOC, le fleuve Parthénios torse nu, assis à g., tenant un rameau d'olivier de la main dr. et de la g. une corne d'abondance, le bras g. accoude sur un rocher.

Amastris 13. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 44 ; *RPC* 4, n° 10959.

D : ΟΜΗΡOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Agavé drapée, marchant à dr., tenant un glaive de la main dr. et la tête de Penthée de la main g.

Amastris 14. *AE.* 25 mm. *Recueil*, n° 45 ; *RPC* 4 -.

D : ΟΜΗΡOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Tychè ou l'Abondance drapée, debout de face, la tête à g., tenant une corne d'abondance de la main g. et faisant de la main dr. une libation sur un autel allumé²⁰.

Amastris 15. *AE.* 26 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 6806 ; *RPC* 4, n° 5477.

D : ΟΜΗΡOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : ΑΜΑCΤΡΙΑΝΩΝ, Hadès-Sarapis drapé, assis sur un trône sans dossier à g., le *calathos* sur la tête, la main dr. étendue vers Cerbère accroupi devant lui et tenant un sceptre de la main g.

Premiers Sévères (193-217 p.C.)

Amastris 16. *AE.* 19-21 mm. *BMC*, n° 16 ; *Recueil*, n° 37 ; *SNG France* 7, n° 61 ; *RPC* 4, n° 4904.

¹⁹ La lecture de la légende en CEBACTH telle que je l'ai proposée dans la *SNG France* 7 est très hypothétique. Quant à l'identification du portrait féminin avec une des deux Faustines – ou plus précisément Faustine II selon le *RPC* 4 –, elle est loin d'être assurée (d'autant plus que les portraits attestés avec certitude pour cette impératrice sur les monnaies d'Amastris ne ressemblent pas à ceux de cette émission). La combinaison de ces différents éléments plaide donc ici en faveur d'une frappe totalement « pseudo-autonome ».

²⁰ En l'absence de référence explicite à l'*Omonioia* dans la légende, il est difficile de suivre les auteurs du *Recueil* dans leur identification de la figure représentée avec celle de la Concorde.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIANΩN, à l'exergue MEΛHC, le fleuve Mélès torse nu, assis à g., tenant un roseau (?) de la main dr., le bras g. accoudé sur un rocher.

Amastris 17²¹. AE. 20-24 et 25-28 mm. BMC, n° 15 ; *Recueil*, n° 38-39 ; RPC 4, n° 4905-4906.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIANΩN, à l'exergue MEΛHC, le fleuve Mélès torse nu, assis à g., tenant de la main dr. une lyre appuyée sur son genou dr. et de la main g. un roseau, le bras g. accoudé sur un rocher.

Amastris 18. AE. 26 mm. *Recueil* - ; SNG France 7, n° 50 ; RPC 4 -.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIANΩN, à l'exergue MEΛHC, le fleuve Mélès torse nu, assis à g., tenant un sarment de vigne chargé d'une grappe de raisin de la main dr., le bras g. accoudé sur un rocher.

Amastris 19. AE. 26 mm. *Recueil*, n° 42a ; RPC 4, n° 4910.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIC, Amastris Nicéphore drapée, assise sur un trône sans dossier à g., la tête tourelée, tenant une lance de la main g.

Amastris 20. AE. 25 mm. *Recueil*, n° 42 ; RPC 4 -.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIC, Amastris drapée, assise sur un trône sans dossier à dr., la tête tourelée, tenant une lance de la main dr. et une épée dans son fourreau de la main g.

Amastris 21. AE. 21 mm. BMC, n° 13 ; *Recueil*, n° 33 ; RPC 4, n° 4902.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIANΩN, Tychè ou Amastris²² drapée, assise sur un trône sans dossier à g., la tête tourelée, tenant une épée dans son fourreau de la main dr. et une lance de la main g.

Amastris 22. AE. 19-22 mm. BMC, n° 17 ; *Recueil*, n° 41 ; Johnston 1985, pl. n° 3 ; SNG France 7, n° 58 ; RPC 4, n° 4913.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIC, buste tourelé, voilé et drapé d'Amastris à dr.²³

Amastris 23. AE. 20-21 mm. BMC, n° 18-19 ; *Recueil*, n° 46 ; Johnston 1985, pl. n° 23 ; SNG France 7, n° 51 ; RPC 4, n° 4911-4912²⁴.

D : AMACTPIC, buste tourelé, voilé et drapé d'Amastris à dr.²⁵

R : CEBACTH²⁶, Nikè drapée, debout à g., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la main g.

²¹ Les deux pièces de Paris sont en réalité des faux, cf. SNG France 7, n° F21-F22.

²² Étant donnée la similitude de type avec Amastris 20 (où le nom de la cité est mentionné comme pour expliciter le type représenté), il semblerait que la figure renvoie plutôt à Amastris.

²³ Le RPC 4 y voit peut-être une figure d'une des deux Faustines (cf. note 19 pour la question de l'identification discutable du portrait avec celui d'une des deux Faustines). Si la datation sévérienne est bonne, il ne saurait encore moins en être question.

²⁴ Curieusement, les auteurs du RPC 4 (alors qu'ils datent toutes les autres frappes entre 138 et 192) proposent le règne d'Antonin (RPC 4, n° 4911) et d'Antonin ou Marc Aurèle (RPC 4, n° 4912) pour ce type (qui possède deux entrées dans le RPC 4, alors qu'il s'agit en réalité de la même émission).

²⁵ Cf. note 22.

²⁶ Ce titre se rapporte soit à une impératrice de cette période (Julia Domna si la datation est correcte ?) ou alors qualifie la Victoire représentée au revers.

Amastris 24. *AE*. 18 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 160.

D : OMHPOC AMACTPIAN, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'une couronne de laurier.

R : AMACTPIANΩN, caducée entre deux cornes d'abondance entrecroisées.

Julia Maesa²⁷ – Gordien III (218-244 p.C.)

Amastris 25. *AE*. 21 mm. *Recueil*, n° 35.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

Contremarque représentant le buste de Gordien III.

R : AMACTPIANΩN, dans le champ Γ²⁸, béliet à dr. ; derrière lui un oiseau perché sur un cippe.

Amastris 26. *AE*. 18 mm. *Recueil*, n° 36.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

Contremarque représentant le buste de Gordien III.

R : AMACTPIANΩN, dans le champ Γ²⁹, autel ou ciste.

Julia Maesa – Trébonien Galle (218-253 p.C.)

Amastris 27. *AE*. 21 mm. *Recueil*, n° 31.

D : K³⁰, buste drapé de Koré à dr., la tête ceinte d'une couronne d'épis ; devant, une torche allumée.

R : [AM]ACTPIAN, à l'exergue ΩN, dans le champ Δ, vaisseau à la voile à dr.

Amastris 28. *AE*. 21 mm. *Recueil*, n° 32 ; *SNG France* 7, n° 60.

D : OMHPOC, buste barbu et drapé d'Homère à dr., la tête ceinte d'un bandeau.

R : AMACTPIANΩN, à l'exergue Γ, Hadès-Sarapis drapé, assis sur un trône sans dossier à g., le *calathos* sur la tête, la main dr. étendue vers Cerbère accroupi devant lui et tenant un sceptre de la main g.

APAMÉE

Apamée était une colonie césarienne. Les monnaies de la période triumvirale ne sont pas prises en compte ici.

Auguste – Appius Claudius Pulcher gouverneur (27 a.C.³¹)

Apamée 1. *AE*. 15 mm. *Recueil*, n° 78 (Sinope) ; *RPC* 1, n° 2009 ; *Filges* 2015, CdRom n° 111 ; *Dalaison & Ferriès* 2017, A9.

D : AP PVLCHER PRO COS, tête d'Appius Claudius Pulcher à dr.

R : C CASSIVS C F IIVIR F C AVG DI F S C C R³², la louve et les jumeaux.

²⁷ Julia Maesa est devenue Augusta en 218, peu après l'avènement d'Élagabale, et elle meurt sans doute en 224 (Kienast 1996 [2004], p. 181). L'atelier d'Amastris n'a pas émis de monnaies sous Élagabale – à moins que certaines monnaies de Caracalla soient en fait à lui attribuer – et la seule monnaie au nom de Sévère Alexandre ne porte pas de marque de valeurs sur le revers. Cette pratique n'est attestée que sur une des deux émissions de Julia Maesa, puis de manière systématique sous Maximin, Gordien, Tranquilline, Trébonien Galle, Gallien et Salonine.

²⁸ Il s'agit plutôt d'un Γ que d'un T (comme le propose le *Recueil*).

²⁹ Il s'agit plutôt d'un Γ que d'un T (comme le propose le *Recueil*).

³⁰ La lettre K est interprétée par les auteurs du *Recueil* comme l'abréviation de Koré.

³¹ Cette monnaie date de 27 a.C., puisqu'elle a été frappée sous l'autorité du même *duumvir* que celui présent sur les pièces mentionnant le 7^{ème} consulat d'Auguste : Caius Cassius (Dalaison & Ferriès 2017, A7-A8).

³² Le nom d'Auguste apparaît dans la titulature du revers : si le développement proposé par Marie-Claire Ferriès et moi-même (Dalaison & Ferriès 2017, p. 392-4) est correct, il est juste là pour indiquer la restitution de la colonie par Auguste.

BITHYNION/CLAUDIOPOLIS

Les monnaies provinciales romaines de cette cité ne mentionnent aucune date. Il existe une seule monnaie « pseudo-autonome », datée par le *Recueil* du règne d'Élagabale (sans justification). La version du *Recueil* conservée au Cabinet des Médailles de Paris porte cependant des ajouts manuscrits et en particulier une monnaie à rajouter avec le n° 59 bis : *AE*, 16 mm, Pr.³³ avec au droit la titulature et le portrait d'Élagabale et au revers un type et une légende identiques à ceux de la monnaie « pseudo-autonome » (il s'agirait alors du seul lien iconographique, car sinon les types de la monnaie « pseudo-autonome » ne sont pas attestés dans le monnayage de la cité). Hormis le fait qu'il est souvent difficile de faire la différence, dans les monnaies avec portraits, entre celles de Caracalla (Auguste depuis 197 p.C.) et d'Élagabale (il n'est donc pas certain que ces deux empereurs soient présents dans le monnayage de Bithynion ou du moins que leurs monnaies aient été classées de manière correcte), il semblerait que l'on puisse au moins attribuer la monnaie aux règnes de Caracalla ou d'Élagabale³⁴.

Caracalla ou Élagabale (197-217 ou 218-222 p.C.)

Bithynion 1. *AE*. 20 mm. *Recueil*, n° 59.

D : ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ, tête d'Héraclès coiffée d'une peau de lion à dr.

R : ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ, Éros debout de face, la tête à dr., les jambes croisées, les deux bras posés sur une torche renversée sur un rocher.

CHIOS/PRUSIAS SUR MER

Les monnaies avec Orsobaris Musa et Orodaltis (*Recueil*, n° 26-27 ; *RPC* 1, n° 2020-2021) ne sont pas prises en compte ici pour deux raisons : elles ont été émises alors que Chios était encore une cité libre – avant qu'elle ne perde ce privilège à une date incertaine de la dynastie julio-claudienne – et elles datent, selon toute vraisemblance, de la période triumvirale – ces deux reines-clientes ayant vraisemblablement été mises sur le trône par Antoine³⁵. Sous ces deux dynastes, la cité porte le nom de Prusias sur Mer, qu'elle abandonne pour celui de Chios lors de la reprise des émissions sous Claude. Elle revient ensuite au nom de Prusias sous les Flaviens³⁶ – pièces sous Vespasien et Domitien – avant de changer à nouveau pour Chios Hadriane, lors des nouvelles frappes sous Hadrien – ce pourrait être à partir de 123 p.C. que la cité aurait pris ce nom, en l'honneur du passage d'Hadrien dans la région³⁷. Le qualificatif d'Hadriane n'est pas systématique sur les frappes postérieures et tend à disparaître avec le temps. Les auteurs du *Recueil*, ignorant les monnaies des Flaviens

³³ Les lettres sont assez difficilement lisibles. Si c'est bien Pr., on peut penser à Prowe (je n'ai cependant retrouvé aucune trace de cette pièce dans les ventes ou publications en lien avec la collection Prowe).

³⁴ En outre, la cité porte le nom de Bithynion-Hadriane (en remplacement de celui de Claudiopolis) à partir d'Antinoüs. Depuis Antonin, le nom de la ville s'écrit ΒΙΘΥΝΙΕΩΝ et non plus ΒΕΙΘΥΝΙΕΩΝ. Par ailleurs, la mention du seul nom Bithynion (sans Hadriane) est attestée – souvent sur des monnaies de petits modules – sur des pièces de Commode (*Recueil*, n° 27), Septime Sévère (*Recueil*, n° 30), Élagabale (*Recueil*, n° 57), Julia Paula (*Recueil*, n° 61) et Sévère Alexandre (*Recueil*, n° 65). Les auteurs du *RPC* 4 n'ayant pas retenu cette monnaie dans leur catalogue, on peut légitimement penser qu'elle appartient à la dynastie des Sévères.

³⁵ Dalaison s. p.

³⁶ À la différence du *Recueil*, le *RPC* 2 (p. 100) attribue à la cité certaines monnaies qui auparavant étaient rattachées à Prusias sur l'Hypios.

³⁷ *RPC* 3, p. 128. Ceci dit, la présence d'Hadrien à Chios même n'est attestée par aucune source.

au nom de Prusias, pensaient que les pièces « pseudo-autonomes » portant ce même nom (*Recueil*, n° 21 et 23-25) étaient donc à rattacher au I^{er} siècle a.C. Cependant, ces monnaies présentent des *sigma* et *epsilon* lunaires, peu caractéristiques de cette période. Sur les monnaies de Vespasien et Domitien, on a encore affaire à des lettres classiques, alors que sur les pièces d'Hadrien, on est passé à la graphie lunaire. On peut donc proposer de dater ces pièces « pseudo-autonomes » entre Nerva et Hadrien, époque durant laquelle aucune frappe avec effigie n'est attestée à Chios. La pièce de Londres (*Recueil*, n° 22 aux types d'Héraclès et la massue – comme *Recueil*, n° 23-24 – mais avec un type de droit différent représentant Héraclès jeune) serait plutôt à dater des Flaviens, dans la mesure où elle porte le nom de Prusias écrit avec les lettres classiques (les types en lien avec Héraclès sont assez largement attestés sur tout le monnayage de la cité et ne peuvent en aucun cas constituer un critère de datation). Les n° 28 et 30 du *Recueil* (auxquels il faut ajouter le n° 29, variante de la n° 28) portent le nom de Chios et ont été recensées dans le *RPC* 4 au nom d'Antonin, avec pour l'une d'entre elle – Chios-Prusias 7 – l'idée que le portrait d'Héraclès au droit prendrait les traits de Marc Aurèle César. Cependant, il n'existe aucun monnayage au nom de Marc Aurèle César dans la cité et tous les portraits de Marc Aurèle Auguste sont barbues. Je pense donc, si cette attribution au *RPC* 4 est correcte, qu'il faut élargir quelque peu la fourchette de datation à toute la fin de la dynastie des Antonins, dans la mesure où le type de revers des « pseudo-autonomes » n'apparaît sur aucune autre frappe de la cité de toute la période impériale et que la légende, composée du seul nom de Chios sans Hadrianè, se retrouve sur des monnaies d'Antonin, Marc Aurèle *et sui* et Commode *et sui* (et encore aussi par la suite).

Flaviens (69-96 p.C.)

Chios-Prusias 1. *AE*. 27 mm. *BMC*, n° 27 ; *Recueil*, n° 22 ; *RPC* 2 -.

D : tête d'Héraclès à dr., la peau de lion nouée autour du cou.

R : E (?) ΒΠΙΟ [---] ΑΡΓΥ ΡΟΤΑΜΙΑΣ ΠΡΟΥΣΙΕ, **massue**.

Premiers Antonins (96-117 p.C.)

Chios-Prusias 2. *AE*. 16 mm. *Recueil*, n° 21 ; *RPC* 3 -.

D : tête ailée et diadémée d'Hermès à dr.

R : ΠΡΟΥΣΙΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΘΑΛΑCΧΗ, **caducée**.

Chios-Prusias 3. *AE*. 22-24 mm. *BMC*, n° 28-30 ; *Recueil*, n° 23-24 ; *RPC* 3 -.

D : tête barbue et diadémée d'Héraclès à dr.

R : ΠΡΟΥΣΙΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΘΑΛΑCΧΗ, **massue et arc dans son étui**.

Chios-Prusias 4. *AE*. 21 mm. *BMC*, n° 31-32 ; *Recueil*, n° 25 ; *RPC* 3 -.

D : tête laurée d'Apollon à dr.

R : ΠΡΟΥΣΙΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΘΑΛΑCΧΗ, **trépied**.

Derniers Antonins (138-192 p.C.)

Chios-Prusias 5. *AE*. 23-25 mm. *Recueil*, n° 28 ; *RPC* 4, n° 7972.

D : ΤΟΝ ΚΤΙCΤΗΝ, tête barbue d'Héraclès à dr.

R : ΚΙΑΝΩΝ, **galère à trois ou cinq rameurs avec deux enseignes**.

Chios-Prusias 6. *AE.* 22 mm. *Recueil*, n° 29 ; *RPC* 4 -.

D : TON KTICTHN, tête barbue d'Héraclès à dr.

R : KIANΩN, galère à trois rameurs et un céleuste.

Chios-Prusias 7. *AE.* 24-26 mm. *BMC*, n° 33 ; *Recueil*, n° 30 ; *RPC* 4, n° 4760.

D : TON KTICTHN, tête d'Héraclès à dr., la peau de lion nouée autour du cou.

R : KIANΩN, galère à cinq rameurs avec deux enseignes.

COMANA

Les monnaies étant datées, il ne se pose ici aucun problème de chronologie, sauf pour une pièce sans date (Comana 6). Elle a été attribuée, sans certitude, par Michel Amandry et Bernard Rémy à la période des premiers Sévères, sur la base de critères stylistiques. Le type de revers est en effet assez similaire à celui du n° 60 de leur catalogue, émis sous Caracalla en 205-206 p.C. et qui représenterait peut-être Mâ – mais avec un *chiton* court, ce qui n'est pas la représentation traditionnellement attestée sur les autres monnaies civiques. La cité n'a pas émis de monnaies entre les règnes de Trajan et de Septime Sévère *et sui* (période de fin de son monnayage). Jusqu'à Nerva, les légende de revers comprennent seulement le nom des habitants de la cité KOMANΩN. Sous Trajan (*RPC* 3, n° 2921), la seule légende de revers attestée est beaucoup plus longue : IEPOKAICAPEΩN KOMANEΩN THC IE KAI ACYΛOY et sous les Sévères, elle revient à une forme plus brève : ICPOKAICA KOMANЄΩN. La légende de la monnaie de Trajan est donc quasiment identique à celle de Comana 6 (à la différence que la titulature de la cité se développe ici sur les deux faces de la pièce). Si on observe par ailleurs la forme des lettres, on s'aperçoit que le E et le C sont employés sous Trajan, alors que le Є et le C n'apparaissent que sous les Sévères. Il semblerait donc, au vu de ces arguments typographiques – et malgré le rapprochement iconographique avec la monnaie de Caracalla³⁸ –, que Comana 6 soit plutôt à dater du règne de Trajan (seul empereur sous lequel la cité ne fait pas figurer de date – ce qui là encore est un argument chronologique valable, dans la mesure où aucune date n'est visible sur Comana 6).

Tibère (an 1 de l'ère de la cité = 34-35 p.C.)

Comana 1. *AE.* 20 mm. *Recueil* - ; *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 2156A ; Amandry & Rémy 1999, n° 1³⁹.

D : buste radié et drapé de Mâ à dr.

R : A KOMANΩN et massue dans une couronne.

Tibère (an 3 de l'ère de la cité = 36-37 p.C.)

Comana 2. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 7 ; *RPC* 1, n° 2157 ; Amandry & Rémy 1999, n° 2 ; *SNG France* 7, n° 1833.

D : buste radié et drapé de Mâ à dr.

R : Γ KOMANΩN et massue dans une couronne.

³⁸ Ceci dit, si la divinité représentée est bien Mâ, il s'agit peut-être ici simplement d'un autre mode de représentation, qui a pu avoir court durant toute la période de fonctionnement de l'atelier.

³⁹ La date de revers est bien un A (an 1) et non un B (an 2), comme cela est proposé par Amandry & Rémy 1999.

Caligula (an 6 de l'ère de la cité = 39-40 p.C.)

Comana 3. *AE*. 20 mm. *Recueil*, n° 7 ; *RPC* 1, n° 2159 ; Amandry & Rémy 1999, n° 8.

D : buste radié et drapé de Mâ à dr.

R : ζ KOMANΩN et massue dans une couronne.

Claude (an 13 de l'ère de la cité = 46-47 p.C.)

Comana 4. *AE*. 20 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 125 et 6773 ; *RPC* 1, n° 2160 ;

Amandry & Rémy 1999, n° 9-10.

D : buste radié et drapé de Mâ à dr.

R : ΓI KOMANΩN et massue dans une couronne.

Néron (an 23 de l'ère de la cité = 56-57 p.C.)

Comana 5. *AE*. 20 mm. *Recueil*, n° 7 ; *RPC* 1, n° 2161 ; Amandry & Rémy 1999, n° 11-12.

D : buste radié et drapé de Mâ à dr.

R : ΓK KOMANΩN et massue dans une couronne.

Trajan (98-117 p.C.)

Comana 6. *AE*. 20 mm. *Recueil*, n° 8 ; *SNG France* 7, n° 1834 ; Amandry & Rémy 1999, p. 47 ; *RPC* 3 -.

D : IEPOKAICAPEΩN KOMANEΩN, tête de Dionysos ceinte d'une couronne de lierre à dr. ; devant, un thyrses.

R : THC IEPAC KAI [ACYΛOY], déesse (Mâ ?) drapée, debout de face, tenant un objet indéterminé de la main dr. ; massue (?) dans le champ à dr.

HÉRACLÉE

Le statut d'Héraclée est assez problématique⁴⁰ : la cité aurait été privée de sa liberté à l'issue des guerres mithridatiques et César installa sur une partie de son territoire une colonie. On ne sait pas alors quel fut exactement le statut du territoire restant, si ce n'est que, quelques années plus tard, Antoine y mit un dynaste du nom d'Adaiatorix – ce qui tendrait à prouver que cette partie du territoire bénéficiait de la liberté et était considérée comme une cité-cliente de Rome. Cette situation perdura jusqu'à la veille d'Actium, lorsque qu'une révolte entraîna la dissolution de la colonie et la provincialisation définitive de la cité. Certaines pièces que l'on pourrait considérer comme « pseudo-autonomes » (*Recueil*, n° 67-68 ; *RPC* 1, n° 2087-288⁴¹) n'ont pas été retenues ici, dans la mesure où elles sont sans doute antérieures à la mise en place du Principat. Elles présentent au droit un monogramme interprété comme celui de Rhescuporis de Thrace. Si cette identification est correcte – ce qui est loin d'être une certitude –, il devrait en toute logique faire référence à Rhescuporis I (sur le trône de Thrace de c. 48 à 42 a.C.)⁴². Ces monnaies auraient alors été produites après la création de la colonie par César et par la portion du territoire bénéficiant de la liberté – qui sera plus tard gérée par Adaiatorix. Cette présence de Rhescuporis ne signifie pas pour autant que la cité non coloniale avait été rattachée au territoire du royaume thrace : en tant que cité libre, elle était justement libre de choisir ses types monétaires et ses alliances – et ce d'autant plus que la Thrace était un royaume-client de Rome et que ce choix n'était donc évidemment pas contraire aux intérêts de Rome.

⁴⁰ Pour une discussion sur le statut de cité libre d'Héraclée et son possible maintien après la dernière guerre mithridatique, cf. Dalaison s. p.

⁴¹ Voir aussi *BMC*, n° 43 ; *SNG France* 7, n° 263-264 ; Dalaison s. p., n° 46-47.

⁴² Dalaison s. p.

Les autres monnayages « pseudo-autonomes » émis par la cité sous l'Empire ont été en partie recensés dans le *RPC* 1, car ils mentionnent des gouverneurs au revers⁴³ : Héraclée 1 date du règne de Claude, sous le gouvernement de P. Pasidienus Firmus exercé entre 48 et 50 p.C.⁴⁴ et Héraclée 2 appartient au règne de Néron, sous le proconsulat d'Attius Laco en 54-55 p.C. (?)⁴⁵. Toutes les monnaies suivantes présentent une graphie lunaire, elles ne sont retenues dans aucun des *RPC* publiés et seraient à dater, selon le *RPC* 1, du III^{ème} siècle p.C.⁴⁶ Par déduction, elles auraient donc été émises entre 193 et 268, entre Septime Sévère et Gallien *et sui*, et pas entre 249 et 254 (durant cette période couverte par le *RPC* 9, aucune frappe avec portrait impérial n'est attestée pour la cité). Toutes ces monnaies portent au droit le héros fondateur Héraclès⁴⁷. Il est possible de les dater avec plus de précision, sauf une (Héraclée 14) qui ne présente aucun type comparable dans le monnayage avec effigie et dont la légende de revers – très courte en raison du module – n'est pas d'une grande aide. Le nom ΗΡΑΚΛΗΑΣ seul n'apparaît sur aucun des monnayages de la cité. En revanche cette forme (plutôt qu'ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ) complétée d'autres qualificatifs se retrouve avec certitude sur des monnaies de Septime Sévère *et sui*, Macrin, Élagabale *et sui*, Gordien *et sui*, Philippe et Gallien *et sui*. En l'absence d'autres indices de datation je propose donc d'attribuer cette monnaie à toute la période entre 193 et 268 p.C. Héraclée 3 et 4 ont des modules similaires, des légendes de revers quasiment identiques et des types de droit qui se ressemblent quelque peu du point de vue stylistique : elles appartiennent sans doute à la même période. Héraclée 3 ayant un type de revers largement attesté sur les monnaies de la cité quelle que soit la période et Héraclée 4 présentant par ailleurs un type et une légende de revers (hormis l'oubli de deux lettres) très proches d'une émission de Sévère Alexandre (*Recueil*, n° 190), je serais tentée de rattacher ces deux pièces à la période de Sévère Alexandre *et sui*. Héraclée 5, 6, 7, 8 et 9 ont été frappées avec le même coin de droit. Ce procédé se retrouve également pour Héraclée 10 et 11. Étant donné que les légendes de revers d'Héraclée 7, 9 et 10 (ΗΡΑΚΛΗΑΣ ou ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΜΑΤΡΟΣ ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΛΙΩΝ) ne sont attestées que sur des revers de Gordien III et Tranquilline⁴⁸, et qu'il existe des types de revers identiques uniquement avec des monnaies de Gordien (*Recueil*, n° 218 et Héraclée 5-6 – liaison de coin de revers entre *Recueil*, n° 218 et Héraclée 6 – ; *Recueil*, n° 225 et Héraclée 9 avec liaison de coins de revers), il est certain que les « pseudo-autonomes » ont été frappées à cette

⁴³ La monnaie *RPC* 1, n° 2090 (*Recueil*, n° 81 ; *SNG France* 7, n° 273) n'a pas été retenue ici. Elle daterait peut-être du règne de Claude au vu de la légende de revers. En revanche la légende de droit est difficilement déchiffable – mention d'un proconsul ? – et le type de droit associé – une tête radiée – est plutôt caractéristique du divin Auguste. Quoi qu'il en soit, ce portrait du droit – même s'il est pour l'instant non identifié – est typiquement « impérial » et ne rentre donc pas dans la catégorie des « pseudo-autonomes ».

⁴⁴ Rémy 1989, p. 27-8, n° 10 ; Lorient 2011, p. 269, n° 11.

⁴⁵ Rémy 1989, p. 29, n° 13 ; Lorient 2011, p. 269, n° 15.

⁴⁶ *RPC* 1, p. 352.

⁴⁷ *Recueil*, n° 79 et note 1, avec Dionysos au droit n'est sans doute pas une monnaie, mais plutôt une tessère d'entrée pour les spectacles et n'a donc pas été recensée ici.

⁴⁸ Le *Recueil* (n° 129, repris par Martin 2013, vol. 2, p. 10, Herakleia Pontike 1) attribue une monnaie de Berlin au règne de Caracalla avec la même légende de revers. Il s'agit d'une erreur de lecture et d'identification : la pièce de Berlin est en réalité identique à la pièce de Philippe (*Recueil*, n° 231, qui a par ailleurs été oubliée dans Martin 2013).

période. Enfin, Héraclée 12 et 13 ont des types de droit qui se ressemblent beaucoup sans être issus des mêmes coins de droit et semblent appartenir à la même période. Héraclée 12 présente un type de revers qui se rapproche de monnaies de Maximin (*Recueil*, n° 192), de Philippe (*Recueil*, n° 231) et de Gordien III (Héraclée 8)⁴⁹. Ceci dit, le rapprochement typologique est loin de constituer une preuve déterminante, d'autant plus que ce type de revers est attesté sous plusieurs règnes. De surcroît, le module d'Héraclée 12 est plus réduit et la fin de la légende n'est quasiment pas lisible. Si on suit la restitution proposée par le *Recueil* en ΗΡΑΚΛΗΑC [NE]Ω[KOPΩ], il n'y a que deux empereurs sous lesquels apparaît le titre de néocore : Philippe et Gallien *et sui*. Sous Philippe, la légende est plus longue car elle contient le titre de métropole ; en revanche, sous Gallien *et sui*, il arrive à plusieurs reprises que la légende soit réduite aux seuls noms de la cité et de la néocorie. L'emploi du Ω pour transcrire le premier O de Néocore se retrouve par ailleurs sous les deux règnes. Comme Héraclée 13 quant à elle porte assurément la légende ΗΡΑΚΛΗΑC ΝΕΟΚΟΡΩ à rattacher au règne de Gallien et qu'une monnaie de Salonine (*Recueil*, n° 248), présente un type de revers avoisinant⁵⁰, je propose de rattacher les deux frappes « pseudo-autonomes » à la période de Gallien.

Claude – P. Pasidienus Firmus gouverneur (48-50 p.C.)

Héraclée 1. *AE*. 16 mm. *Recueil* - ; *RPC* 1, n° 2089.

D : ΕΠΙ ΠΑCΙΔΙΗΝΟ[Υ ΦΙΡ]ΜΟΥ ΑΝΘΥΠΙΑΤ[ΟΥ], tête barbue d'Héraclès à dr.

R : ΗΡΑΚΛΕ[Ω]ΤΑΝ Ε [---], à l'exergue ΟΓ⁵¹, Zeus aétophore torse nu, assis sur un trône sans dossier à g., tenant un sceptre de la main g. ; un monogramme dans le champ à g.

Néron – Attius Laco gouverneur (54-55 p.C. ?)

Héraclée 2. *AE*. 18-20 mm. *Recueil*, n° 85 ; *SNG von Aulock*, n° 374 ; *RPC* 1, n° 2093.

D : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ, tête barbue d'Héraclès à dr.

R : ΕΠΙ ΑΤΤΙΟΥ ΛΑΚΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠΙΑΤΟΥ, Zeus aétophore torse nu, assis sur un trône sans dossier à g., tenant un sceptre de la main g.

⁴⁹ Ces pièces montrent au revers un personnage, le Démos (?) (cf. Martin 2013, vol. 2, p. 10) avec trois figures féminines devant lui identifiées avec les Charites. Sur certaines monnaies (comme Héraclée 7), il y a seulement deux figures et la légende de revers fait explicitement référence à Héraclée comme fondatrice de cités coloniales (ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΛΙΩΝ). Du coup, ces deux figures féminines ont été interprétées comme les personnifications des deux colonies connues d'Héraclée : Chersonèse et Callatis. Cependant la monnaie de Philippe – à la différence de celle de Maximin qui parle d'Héraclée du Pont ou d'Héraclée 12 qui évoquerait la néocorie – montre trois figures et mentionne le fait qu'Héraclée est mère de cités (ΜΑΤΡΟC ΠΟΛΙΩΝ, soit métropole, peut-être au sens romain, mais aussi au sens premier du terme de fondatrice de colonies. Cf. Dalaison 2016, p. 210 pour la polysémie du terme de métropole). Du coup, l'identification séparée des deux ou trois figures ne semble pas si évidente que cela, d'autant plus que la légende qui fait explicitement référence à Héraclée comme fondatrice de cités se retrouve sur certaines monnaies de Gordien III qui n'illustrent pas de manière aussi explicite la légende de revers (*Recueil*, n° 205, 215-217 et 225).

⁵⁰ Les monnaies avec Athéna au revers sont cependant loin d'être une spécificité de Salonine et sont très largement présentes dans tout le monnayage de la cité.

⁵¹ Ces deux lettres interprétées comme une prétendue ère d'Actium sont très douteuses. Cf. Leschhorn 1993, p. 198-200 ; *RPC* 1, p. 338, n° 10.

Sévère Alexandre et sui (222-235 p.C.)

Héraclée 3. *AE.* 18 mm. *Recueil*, n° 69 ; *SNG France 7*, n° 271.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΙΟΝΤΩ, Héraclès nu, debout de face, la tête à g., tenant une massue de la main dr. et une peau de lion de la main g.

Héraclée 4. *AE.* 18 mm. *Recueil*, n° 75.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main g. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΙΤΩ dans une couronne.

Gordien III et sui (238-244 p.C.)

Héraclée 5. *AE.* 35 mm. *Recueil*, n° 70 ; *SNG France 7*, n° 268.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ, à l'exergue ΠΙΟΝΤΩ, Héraclès nu, debout de face, la tête à g., tenant de la main dr. Cerbère enchaîné et de la main g. une massue et une peau de lion ; devant, déesse (Déméter ?) drapée, debout de face sur une base, la tête à g., tenant une pomme de la main dr. et des épis de la main g. ; derrière, un arbre.

Héraclée 6. *AE.* 33 mm. *Recueil*, n° 71 ; *SNG France 7*, n° 267.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΠΙΟΝΤΩ, Héraclès nu, debout de face, la tête à g., tenant de la main dr. Cerbère enchaîné et de la main g. une massue et une peau de lion ; devant, déesse (Déméter ?) drapée, debout de face sur une base, la tête à g., tenant une pomme de la main dr. et des épis de la main g. ; derrière, un arbre.

Héraclée 7. *AE.* 33-35 mm. *Recueil*, n° 72 ; Martin 2013, vol. 2, p. 10, Herakleia Pontike 2 ; *SNG France 7*, n° 269.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΙΟΛ, à l'exergue ΙΩΝ, le Démos (?) torse nu, assis sur un trône sans dossier à g., tenant une patère de la main dr. et un sceptre de la main g. ; à ses pieds, deux figures féminines représentant les colonies d'Héraclée (?).

Héraclée 8. *AE.* 36 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 6938 ; Martin 2013, vol. 2, p. 10.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ, à l'exergue ΠΙΟΝΤΩ, le Démos (?) torse nu, assis sur un trône sans dossier à g., tenant une patère de la main dr. et un sceptre de la main g. ; à ses pieds, trois figures féminines représentant les Charites (?).

Héraclée 9. *AE.* 35 mm. *Recueil*, n° 76.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ, à l'exergue ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΙΟΛΙΩΝ, vue en perspective d'un théâtre rempli de spectateurs (?) ; à g., un temple hexastyle vu de trois quarts à dr. ; au centre, un athlète (?) nu, debout à dr., le bras dr. levé au-dessus de la tête pour se couronner (?) ; à dr., Héraclès nu, assis sur un trône à dossier à g., tenant une patère de la main dr. et une massue de la main g.

Héraclée 10. *AE.* 35-37 mm. *Recueil*, n° 77 ; *SNG France* 7, n° 265.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à g. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΗΑC ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΒΙΩΝ, Tychè drapée, assise sur un trône à dossier à g., le polos sur la tête, tenant une patère de la main dr. et une massue de la main g. ; à ses pieds, à g., le Pont-Euxin torse nu, assis à dr., la main dr. posée sur une ancre et, à dr., le fleuve Lykos torse nu, assis à g., tenant une branche (mât ou vergue de voile ?) de la main dr., le bras g. accoudé sur une urne renversée d'où s'échappent des eaux.

Héraclée 11. *AE.* 37 mm. *Recueil*, n° 78 ; *SNG France* 7, n° 266.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à g. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΗΑC ΜΑΤΡΟC ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΒΙΩΝ, Héraclès nu, assis sur un rocher recouvert d'une peau de lion à g., la tête diadémée, tendant la main dr. vers Éros soulevant une massue ; devant, un arbre dans lequel est perché Éros tenant un arc et une flèche.

Gallien et sui (253-268 p.C.)

Héraclée 12. *AE.* 26 mm. *Recueil*, n° 73 ; *SNG France* 7, n° 270.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à g. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΗΑC [---] Ω [---], le Démos (?) torse nu, assis sur un trône sans dossier à g., tenant une patère de la main dr. et un sceptre de la main g. ; à ses pieds, trois figures féminines représentant les Charites (?).

Héraclée 13. *AE.* 25 mm. *Recueil*, n° 74.

D : TON KTICTAN, buste barbu et diadémé d'Héraclès à g. avec une peau de lion nouée autour du cou, tenant de la main dr. une massue appuyée sur son épaule.

R : ΗΡΑΚΛΗΑC ΝΕΟΚΟΡΩ, Athéna drapée, debout de face, tenant une lance de la main dr. et un bouclier de la main g.

Date indéterminée (193-268 p.C.)

Héraclée 14. *AE.* 16 mm. *Recueil*, n° 80 ; *SNG France* 7, n° 272.

D : buste d'Héraclès à dr. avec une peau de lion nouée autour du cou.

R : ΗΡΑΚΛΗΑC, lion à dr.

JULIOPOLIS

La cité a frappé une seule émission « pseudo-autonome » non datée. Celle-ci a été classée par le *RPC* 4 durant le règne d'Antonin, alors que la légende de droit fait clairement référence à Commode, qualifié d'Héraclès/Hercule romain, titre qu'il porte durant la dernière année de son règne⁵² et qui est présent sur toutes les pièces de Juliopolis à son nom. Juliopolis 1, sur le droit (il faut inverser le droit et le revers dans le *Recueil*), mentionne donc la titulature de Commode, mais le portrait impérial est remplacé par la figure d'Héraclès en pied (qui est en réalité une manière de représenter l'empereur, via son nouveau surnom⁵³). Cette monnaie a par ailleurs une liaison de coin de revers avec une pièce de Commode (*Recueil*, n° 7 ; *RPC* 4, n° 4789).

⁵² Kienast 1996 [2004], p. 149.

⁵³ Héraclès est ensuite totalement absent du monnayage de la cité, sauf sur une monnaie de Gordien III (*Recueil*, n° 54).

Commode (192 p.C.)

Juliopolis 1. *AE.* 21-22 mm. *Recueil*, n° 1 ; *RPC* 4, n° 4785.

D : AVP KOM HPAKΛ PΩ, Héraclès nu debout de face, la tête à g., érigeant un trophée de la main dr. et tenant une massue et une peau de lion de la main g.

R : IOVΛIOΠOΛEITΩN, buste drapé de Sérapis à dr. avec le *calathos* sur la tête.

NÉOCÉSARÉE

La cité a procédé à des émissions « pseudo-autonomes » sous Domitien et Hadrien, datées avec l'ère de la cité.

Domitien (an 29 de l'ère de la cité = 92-93 p.C.)

Néocésarée 1. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 6 ; *RPC* 2, n° 1634 ; Çizmeli 2006, n° 1.

D : KΘ, buste barbu et drapé de Zeus à dr.

R : NEOKAICAPEIAC dans une couronne.

Néocésarée 2. *AE.* 16 mm. *Recueil* - ; *RPC* 2, n° 1635 ; Çizmeli 2006, n° 2.

D : ETOYC KΘ, buste féminin, la tête voilée à dr.

R : NEOKAICAPEIAC, branche.

Hadrien (an 58 de l'ère de la cité = 121-122 p.C.)

Néocésarée 3. *AE.* 15 mm. *Recueil* - ; *RPC* 3 - ; Çizmeli 2006 - ; *RPC Suppl. IV*, n° 2926A.

D : ETOYC NH, buste voilé et drapé de Déméter à dr. ; devant, une corne d'abondance.

R : NCOKAICAPCIAC, foudre.

NICÉE

La cité a frappé des monnaies « pseudo-autonomes », datées par la mention des proconsuls⁵⁴, sous les règnes d'Auguste et de Claude. Les autres émissions portent au droit le portrait et la titulature impériaux et au revers la mention du gouverneur. Les émissions datant de la période augustéenne, et en particulier Nicée 1 et 2 (cf. aussi Nicomédie 1), sont intéressantes, car elles mettent au droit le portrait du gouverneur et au revers des types qui lui sont propres⁵⁵.

Auguste – Thorius Flaccus gouverneur (28 a.C.⁵⁶)

Nicée 1. *AE.* 25 mm. *Recueil*, n° 21 ; *RPC* 1, n° 2028.

D : NIKAIΕΩN, tête de Thorius Flaccus à dr.

R : EΠI ANΘYΠIATOY ΘΩΠIOY ΦΛAKKOY, chaise curule ; monogrammes dans le champ.

Nicée 2 *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 19-20 ; *RPC* 1, n° 2029.

D : NIKAIΕΩN, tête de Thorius Flaccus à dr.

R : EΠI ANΘYΠIATOY ΘΩΠIOY ΦΛAKKOY HPA, tête d'Héra à dr. ; monogrammes dans le champ.

⁵⁴ Lorient 2011, p. 268-9.

⁵⁵ Dalaison s. p.

⁵⁶ Si la date de 28 a.C. est correcte (cf. Lorient 2011, p. 268 redéfini par Lempereur & Rémy 2013, Dalaison & Ferriès 2017, p. 395-6 et Dalaison s. p.), cela place ce gouverneur quelque peu en dehors des bornes chronologiques que je m'étais fixées pour cet article. Cependant, cette datation n'est pas assurée définitivement et son gouvernement peut très bien avoir débordé sur l'année 27 (et celle de son successeur, Ap. Claudius Pucher, être à cheval sur les années 27-26 plutôt que sur la seule année 27). Je préfère donc le retenir ici, au bénéfice du doute.

Nicée 3. *AE.* 17-21 mm. *Recueil*, n° 17-18 ; *RPC* 1, n° 2030.

D : ΝΙΚΑΙΕΩΝ, tête de Dionysos ceinte d'une couronne de lierre à dr.

R : ΕΠΙ ΑΝΘΥΠΙΑΤΟΥ ΘΩΡΙΟΥ ΦΛΑΚΚΟΥ, tête d'éléphant à dr. ; monogrammes dans le champ.

Claude – C. Cadius Rufus gouverneur (47-48 p.C.)

Nicée 4. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 30 ; *RPC* 1, n° 2042.

D : ΠΡΩΤΗ ΠΟΛΙΣ ΤΗΣ ΕΠΑΡΧΙΑΣ, tête tourelée de Tychè à dr.

R : Γ ΚΑΔΙΟΣ ΡΟΥΦΟΣ ΑΝΘΥΠΙΑΤΟΣ, au centre \overline{AK} ⁵⁷.

NICOMÉDIE

Les quelques monnaies « pseudo-autonomes » émises, comme à Nicée, sous Auguste et Claude sont également datées par la mention des proconsuls⁵⁸. Nicomédie 1 (comme Nicée 1 et 2) présente des types propres à Thorius Flaccus. Nicomédie 2 porte la titulature de Claude au droit sans son portrait. Nicomédie 3 présente des légendes incertaines, si ce n'est un monogramme au revers. Celui-ci étant identique à un monogramme qui se trouve uniquement sur des monnaies frappées avec la mention du proconsul P. Pasidienus Firmus (*Recueil*, n° 18-19 ; *RPC* 1, n° 2080-2081), les auteurs du *RPC* 1 proposent de dater Nicomédie 3 de la même période (même si le type de droit est très semblable à celui que l'on trouve sur Nicomédie 2, datée du proconsulat de L. Mindius Balbus).

Auguste – Thorius Flaccus gouverneur (28 a.C.)

Nicomédie 1. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 11 ; *RPC* 1, n° 2063.

D : ΝΙΚΟΜΗ ΗΡΑ ΛΑΝΟΥΙΑ, tête d'Héra Lanuvia à dr.

R : ΕΠΙ ΑΝΘΥΠΙΑΤΟΥ ΘΩΡΙΟΥ, sanglier ; monogrammes dans le champ.

Claude – L. Mindius Balbus gouverneur (c. 48-49 p.C.)

Nicomédie 2. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 16 ; *RPC* 1 et *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 2079.

D : ΤΙ ΚΛΑΥΔ[ΙΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ Ν]ΕΙΚΗ, pavot entre deux épis ; au-dessus, une étoile dans un croissant.

R : ΕΠΙ ΜΙΝΔΙΟΥ ΒΑΛΒΟΥ ΑΝΘΥΠΙΑΤΟΥ, au centre ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΝΚΟ⁵⁹.

Claude – P. Pasidienus Firmus gouverneur (48-50 p.C.)

Nicomédie 3. *AE.* 14 mm. *Recueil* - ; *RPC* 1, n° 2082.

D : [---], pavot entre deux épis.

R : [---], au centre \overline{PKO} ⁶⁰.

PRUSA DE L'OLYMPE

La cité a produit trois émissions non datées. Elles ne sont répertoriées dans aucun des *RPC*. Les auteurs du *Recueil* proposent de dater ces pièces du II^{ème} siècle p.C. et ceux du *BMC* de c. 200 (?). Les légendes, comme pour la majorité de la production de l'atelier à partir de Trajan, mélangent sur les mêmes monnaies – et parfois sur une même face – des epsilon et sigma lunaires avec des lettres plus carrées. La graphie ne peut donc être retenue comme critère de datation. Les trois « pseudo-autonomes »

⁵⁷ Abréviation de Nicée.

⁵⁸ Lorient 2011, p. 268-9.

⁵⁹ Abréviation de Nicomédie.

⁶⁰ Abréviation de Nicomédie.

datent de la même période, car il y a une liaison de coin de droit entre Prusa 1 et 3 (le droit de Prusa 2 n'est pas illustré dans le *Recueil*, mais on peut supposer, sans grand risque, que la pièce date de la même époque). Les types des « pseudo-autonomes » (le buste de Tychè au droit, Artémis éphésienne, Aphrodite Anadyomène et Éros au revers) apparaissent sur d'autres pièces de la cité : sous Crispine (*Recueil*, n° 59, 21 mm) et Maximin (*Recueil*, n° 149, 18 mm) pour Artémis ; sous Trajan (*Recueil*, n° 10 = *RPC* 3, n° 1045, 20-22 mm) pour Aphrodite ; sous Commode (*Recueil*, n° 28, 24 mm), Crispine (*Recueil*, n° 60, 24 mm) et Julia Maesa (*Recueil*, n° 132, 17 mm avec cependant Éros tourné à g.) pour Éros. Les quatre types de Prusa 1-3 sont en outre présents de manière concomitante sur les frappes des premiers Sévères : Julia Domna (*Recueil*, n° 87, 18 mm) pour Artémis ; Julia Domna (*Recueil*, n° 88, 24 mm avec cependant l'hippocampe orienté à dr.) pour Aphrodite ; Septime Sévère (*Recueil*, n° 72, 21 mm), Caracalla (*Recueil*, n° 99, n° 21 mm, avec une torche⁶¹) et Géta César (*Recueil*, n° 110, 17 mm, avec un papillon) pour Éros. En outre, une monnaie de Géta Auguste, d'un module beaucoup plus grand (*Recueil*, n° 115, 33 mm) présente Aphrodite Anadyomène accompagnée d'un petit Éros. Enfin, le buste de Tychè apparaît uniquement sur des revers de Julia Domna (*Recueil*, n° 90, 24 mm), alors que Tychè en pied peut se retrouver à d'autres moments de la vie de l'atelier. Si les monnaies de Caracalla ont été correctement classées – et qu'elles ne sont pas en réalité des monnaies d'Élagabale – cette convergence typologique (associée à des modules assez proches) invite donc à placer les émissions « pseudo-autonomes » de Prusa sous le règne de Septime Sévère *et sui*, puisqu'il existe des frappes au nom de Géta mort en 211 p.C.

Septime Sévère *et sui* (193-211 p.C.)

Prusa 1. *AE*. 19 mm. *Recueil*, n° 2.

D : ΠΠΟVCA, buste tourelé, voilé et drapé de Tychè à dr.

R : ΠΠΟVCAΩN, Artémis éphésienne debout de face, entre deux cerfs.

Prusa 2. *AE*. 21 mm. *BMC*, n° 1 ; *Recueil*, n° 3.

D : ΠΠΟVCA, buste tourelé, voilé et drapé de Tychè à dr.

R : ΠΠΟVCAΩN, Aphrodite Anadyomène debout de face, lissant ses cheveux ; à ses pieds, derrière elle, un hippocampe à g.

Prusa 3. *AE*. 20 mm. *BMC*, n° 2 ; *Recueil*, n° 4.

D : ΠΠΟVCA, buste tourelé, voilé et drapé de Tychè à dr.

R : ΠΠΟVCAΩN, Éros nu, ailé, debout à dr., les jambes croisées, tenant une flèche de la main dr. et s'accoudant du bras g. sur un cippe.

PRUSIAS SUR L'HYPIOS

La cité a produit une seule émission non datée, que les auteurs du *Recueil* proposent de placer au II^{ème} siècle p.C. Cette pièce n'est pas recensée dans l'ouvrage de K. Martin, pourtant consacré aux personifications monétaires du Démos, de la Boulè et de la Gerousia⁶². La graphie lunaire ainsi que la titulature de la ville font pencher pour une

⁶¹ Les attributs tenus par Éros ne sont pas toujours très clairement identifiables sur les monnaies de Prusa et ne peuvent donc pas réellement être retenus pour ou contre une identité stylistique.

⁶² Martin 2013.

émission postérieure à Trajan. La présence sur la pièce « pseudo-autonome » de la ligature entre le Π et le Ρ, ainsi que le Ν inversé font peut-être envisager une datation du III^{ème} siècle (même si ces particularités ne se retrouvent sur aucune autre émission de la cité). Les types (buste de la Boulè au droit et Némésis ou Aphrodite au revers) n'ont pas d'équivalent dans le monnayage civique avec effigie impériale. On retrouve un buste de Tychè (drapé et tourelé comme celui de la Boulè) sur une monnaie de Marc Aurèle Auguste (*Recueil*, n° 29, 28 mm), mais avec un module très largement supérieur et un style très différent. Il n'y a en revanche aucune Aphrodite et la seule Némésis répertoriée se retrouve sur une pièce de Diaduménien César (*Recueil*, n° 64, 21 mm), avec la baguette et le frein (qui ne sont pas du tout présents sur Prusias 1). En l'absence actuelle d'autres éléments de comparaison, il paraît très difficile de dater précisément l'émission « pseudo-autonome ». Comme cette pièce n'est recensée par aucun des *RPC* publiés, et en raison du manque d'indices de datation, je propose, par déduction, d'attribuer cette monnaie à toute la période de fin de fonctionnement de l'atelier, entre Septime Sévère *et sui* et Gallien *et sui* (même si elle a peu de chances d'avoir été frappée entre 249 et 254, puisque, durant cette période couverte par le *RPC* 9, aucune frappe avec portrait impérial n'est attestée pour la cité).

Date indéterminée (193-268 p.C.)

Prusias 1. *AE*. 17 mm. *Recueil*, n° 1.

D : ΒΟΛΗ, buste tourelé, voilé et drapé de la Boulè à dr.

R : ΠΡΟΥΣΙΑΣ (inversé) ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ, Aphrodite ou Némésis drapée, debout de face, la tête à g., soulevant de la main dr. le haut de son vêtement et tenant de la main g. les plis de sa tunique.

SINOPE

La colonie césarienne de Sinope a émis des monnaies datées, pour la plus grande majorité d'entre elles. Les monnaies de la période triumvirale ne sont pas prises en compte ici. L'ère utilisée à Sinope pose un certain nombre de problèmes insolubles et c'est pourquoi deux propositions de dates figurent à côté des pièces⁶³. Seules quelques monnaies ne portent pas de date, dont une « pseudo-autonome » (Sinope 7). Pierre-Damien Manisse⁶⁴ propose de la rattacher au règne de Domitien (ou tout au moins à la dynastie des Flaviens), en raison d'un module plus proche des émissions flaviennes. Les auteurs des *RPC* 1 et 3⁶⁵, quant à eux, optent pour une datation de la première moitié du II^{ème} siècle, tout en reconnaissant que l'émission pourrait être plus tardive. Le type de Diogène (inconnu par ailleurs) ne permet en aucun cas de préciser la datation. La légende CIF, qui se retrouve sur les monnaies d'Auguste à Antonin⁶⁶

⁶³ Les deux dates mentionnées renvoient, pour la première, à l'ère choisie par le *RPC* 1 (46-45 a.C.) et, pour la seconde, à celle proposée par W. Leschhorn (1993, p. 150-62 et 475-9), qui la fait débiter en 45. L'ère coloniale de 44 a.C. proposée par M. Amandry (2011, p. 553-4) ne semble pas convenir, car se poseraient alors des problèmes de datation pour les monnaies de Claude, de Trajan, de Julia Maesa et de Julia Paula.

⁶⁴ Manisse 2015, n° 230 et vol. 1, p. 137. L'argument selon lequel la pièce ne pourrait être postérieure au règne de Trajan, puisque la dernière monnaie « pseudo-autonome » émise par la cité (Sinope 6) date du règne de Trajan est plus que discutable.

⁶⁵ *RPC* 1, p. 356 ; *RPC* 3, p. 145.

⁶⁶ Manisse 2015, p. 123-4.

permet en tout cas de ne pas dépasser le milieu du II^{ème} siècle et il semblerait alors que la datation proposée par le *RPC* 3 puisse être envisagée comme très probable. Par ailleurs, sur des monnaies datées (Sinope 5), la date est difficilement lisible, en particulier à la fin et il se pourrait – ce qui est loin d'être une certitude – qu'il y ait des lettres après CXXX. De toute façon, quelle que soit la date (entre l'an 130 et l'an 139, soit entre 84-85 ou 85 et 93-94 ou 94 p.C.), il s'agit toujours du règne de Domitien.

Enfin sur quelques monnaies au droit anépigraphe et sans date, les auteurs ont voulu identifier le buste barbu et drapé à dr. avec celui de Pertinax ou de Septime Sévère⁶⁷. Dans la mesure où ce buste ressemble effectivement à celui d'un empereur, je n'ai pas jugé opportun de retenir ici ces monnaies qui seraient sans titulature, mais pas sans portrait impérial⁶⁸.

Auguste (an 19 de l'ère coloniale = 28-27 a.C. ou 27 a.C.)

Sinope 1. *AE*. 20-22 mm. *Recueil*, n° 76a ; *RPC* 1, n° 2112 ; Manisse 2015, n° 21-28 ;

Filges 2015, CdRom n° 70 ; Dalaison & Ferriès 2017, S6.

D : C F I S I AN XIX, tête féminine à dr.

R : EX D D, charrue dans une couronne.

Auguste (an 20 [?] de l'ère coloniale = 27-26 a.C. ou 26 a.C.)

Sinope 2. *AE*. 13 mm. *Recueil* - ; *RPC* 1, n° 2113 ; Manisse 2015, n° 29 ; Filges 2015,

CdRom n° 71 ; Dalaison & Ferriès 2017, S7.

D : C I F AN XX (?), tête de taureau de face.

R : EX D D, charrue (?).

Claude (an 96 de l'ère coloniale = 50-51 p.C. ou 51 p.C.)

Sinope 3. *AE*. 17-18 mm. *Recueil*, n° 94 ; *RPC* 1, n° 2133 ; Manisse 2015, n° 158-160 ;

Filges 2015, CdRom n° 72 ; *SNG France* 7, n° 594.

D : tête radiée de Sol entre deux protomés de chevaux.

R : ANN (rétr.) XCVI (rétr.), à l'exergue C I F, deux colons labourant à g. avec deux bœufs.

Vespasien (an 120 de l'ère coloniale = 74-75 p.C. ou 75 p.C.)

Sinope 4. *AE*. 14 mm. *Recueil*, n° 100a ; *RPC* 2, n° 718 ; Manisse 2015, n° 199 ; Filges

2015, CdRom n° 176.

D : objet indéterminé dans une couronne de laurier.

R : C I F AN CXX, hermès.

Domitien (an 130 [?] de l'ère coloniale = 84-85 p.C. ou 85 p.C.)

Sinope 5. *AE*. 15-17 mm. *Recueil*, n° 103 ; *RPC* 2, n° 725 ; Manisse 2015, n° 224-226 ;

Filges 2015, CdRom n° 1 et 185 ; *SNG France* 7, n° 596.

D : hermès.

R : C I F ANN, à l'exergue CXXX [---(?)], deux bœufs labourant à g.

⁶⁷ Pour Pertinax (?) : Manisse 2015, n° 335-336 et vol. 1, p. 138 ; pour Septime Sévère (?) : *Recueil*, n° 124 ; *SNG France* 7, n° 598 ; Filges 2015, CdRom n° 560.

⁶⁸ Il en va de même pour les émissions du règne d'Auguste, anépigraphe mais avec le portrait d'un membre – pas toujours identifié avec certitude – de la famille impériale (*RPC* 1, n° 2114-2125 ; Manisse 2015, n° 30-104 ; Dalaison & Ferriès, S8-S19).

Trajan (an 159 de l'ère coloniale = 113-114 p.C. ou 114 p.C.)

Sinope 6. *AE.* 14 mm. *Recueil* - ; *RPC* 3 - ; Manisse 2015, n° 243.

D : C I F, Priape nu, ithyphallique, debout à g., tenant un canthare de la main dr. et un thyrses de la main g.

R : ANN CLIX, hermès.

Premiers Antonins (1^{ère} moitié du II^{ème} siècle p.C.)

Sinope 7. *AE.* 15 mm. *Recueil*, n° 73a ; *RPC* 3, n° 1230 ; Manisse 2015, n° 230 ; Filges 2015, CdRom n° 84 ; *SNG France* 7, n° 597.

D : DIOGENES, buste barbu et drapé de Diogène à dr.

R : C I F dans une couronne de laurier.

TIEION

La cité a émis entre Vespasien et Gallien des monnaies sans aucune date, dont un nombre assez important de « pseudo-autonomes ». Parmi ces dernières, celles ayant au droit le portrait du héros fondateur éponyme Teios ont été classées par Peter Robert Franke⁶⁹, qui s'appuie en général sur des liaisons de coins. La majorité appartient aux règnes des Sévères (Septime Sévère et Sévère Alexandre – certaines monnaies ayant des liaisons de coins avec des monnaies de Julia Maesa, cela permet de placer ces frappes au début du règne de Sévère Alexandre). L'une d'entre elles (Tieion 1 avec une grappe de raisin au revers) a sans doute été émise sous le règne d'Antonin : le type de revers apparaît sur des monnaies de Trajan⁷⁰ – mais avec une légende différente – alors qu'un type stylistiquement très proche existe sur une émission d'Antonin⁷¹ (la grappe de raisin n'apparaît plus par la suite dans le monnayage de la cité). Une autre (Tieion 22) n'est pas répertoriée chez Franke. Elle présente le même type (orienté de manière inversée) que Tieion 21. Elle a été cataloguée par le *RPC* 4, dans la mesure où il existe des monnaies de Marc Aurèle⁷² et Lucius Verus⁷³ présentant un type similaire. Cependant le droit de Tieion 22 ne présente pas de similitude avec Tieion 1 et, comme il ressemble plus à des émissions de la période de Sévère Alexandre (Tieion 24-28), il m'a semblé plus judicieux de le rattacher à cette série (même si les positionnements des légendes de droit et de revers en font un quasi *unicum*).

Les « pseudo-autonomes » sans Teios au droit sont en revanche beaucoup plus difficiles à classer. Leur légende de revers (TIANΩN) apparaît à de rares occasions sous Trajan, mais elle devient systématique à partir d'Antonin et est utilisée jusqu'à la fin du monnayage. Leurs types de droit ou de revers n'apparaissent quasiment pas sur le reste du monnayage et, quand bien même, cela est loin de constituer une preuve chronologique. Trois d'entre elles (Tieion 2, 3 et 4) pourraient appartenir aux derniers Antonins. En effet, Tieion 2 est recensée dans le *RPC* 4 et le type de revers représentant Dionysos debout avec une panthère est présent sur des monnaies

⁶⁹ Franke 1966.

⁷⁰ *Recueil*, n° 29 ; *RPC* 3, n° 1184.

⁷¹ *Recueil*, n° 55 ; *RPC* 4, n° 6127 et 10199.

⁷² *Recueil*, n° 81 ; *RPC* 4, n° 5577.

⁷³ *Recueil*, n° 87 et 91 ; *RPC* 4, n° 5579.

d'Antonin⁷⁴ et de Marc Aurèle Auguste⁷⁵, certes avec un module de 22-24 mm (donc largement supérieur) et un Dionysos drapé⁷⁶. De même Isis (Tieion 3) est présente sur une monnaie de Marc Aurèle⁷⁷, là encore avec un module supérieur (20 mm). Quant à Tieion 4, les types de droit et de revers n'apparaissent nulle part ailleurs dans le monnayage, mais le module ainsi que le type de gravure (qui sont proches de Tieion 2 et 3) font pencher pour la même période. Les deux monnaies restantes (Tieion 29 et 30) sont d'un diamètre supérieur et leur style est différent. Les deux pièces ont le même coin de droit. Harpocrate (Tieion 30) est présent sur une monnaie d'Antonin⁷⁸ du même module mais avec un style très différent. Quant à l'aigle (Tieion 29), on le retrouve – avec les mêmes modules – sous Marc Aurèle César⁷⁹ (mais avec une posture très dissemblable) et sous Maxime⁸⁰ dans une attitude et un style très ressemblants – ce qui invite à proposer, sans certitude, une datation de cette période.

Antonin le Pieux (138-161 p.C.)

Tieion 1. *AE*. 15 mm. *Recueil*, n° 18 ; Franke 1966, n° 27 ; *RPC* 4 -.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, grappe de raisin.

Derniers Antonins (?) (138-192 p.C.)

Tieion 2. *AE*. 16 mm. *Recueil* - ; *RPC* 4, n° 5705.

D : buste drapé d'Hermès à dr. avec le caducée sur l'épaule g.

R : TIANΩN, Dionysos nu, debout de face, la tête à g., versant de la main dr. le contenu d'un canthare à une panthère qui est à ses pieds et tenant un thyrses de la main g.

Tieion 3. *AE*. 15mm. *Recueil*, n° 6 ; *SNRIS*, CdRom Tium 01 ; *SNG France* 7, n° 667 ; *RPC* 4 -.

D : buste de Sérapis coiffé du *calathos* à dr.

R : TIANΩN, Isis drapée, debout à g., la tête surmontée d'un disque et de deux cornes, tenant un sistre de la main dr. et un objet indéterminé de la main g.

Tieion 4. *AE*. 14 mm. *Recueil*, n° 7 ; *RPC* 4 -.

D : buste de Poséidon ou de Zeus à dr.

R : TIANΩN, dauphin à dr.

Septime Sévère et sui (193-211 p.C.)

Tieion 5. *AE*. 31 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 921 ; Franke 1966, n° 1.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, Zeus torse nu, debout de face, la tête à g., tenant une patère de la main dr. et un sceptre de la main g. ; à ses pieds, un aigle.

⁷⁴ *RPC* 4, n° 10725.

⁷⁵ *Recueil*, n° 83 ; *RPC* 4, n° 6140.

⁷⁶ On retrouve également Dionysos, nu cette fois, sur Tieion 24, classée sous le règne de Sévère Alexandre, mais là encore avec un diamètre supérieur (22 mm). Le petit diamètre de la monnaie – qui la rapproche de Tieion 3 et 4 – et le fait que Tieion 3 serait plutôt à dater des Antonins invite à proposer (mais avec une grande prudence) une datation de la fin de la dynastie des Antonins.

⁷⁷ *Recueil*, n° 66 ; *SNRIS*, CdRom Tium 03. Il n'est pas sûr du tout que la monnaie de Julia Paula – qui serait la seule autre attestation d'Isis dans le monnayage – (*SNRIS*, CdRom Tium 12 – module de 25 mm) représente Isis sur son revers.

⁷⁸ *Recueil*, n° 48 ; *SNRIS*, CdRom Tium 02 ; *RPC* 4, n° 6125.

⁷⁹ *Recueil*, n° 77 ; *RPC* 4, n° 5575 et 9815.

⁸⁰ *Recueil*, n° 157.

Ticton 6. *AE.* 30 mm. *Recueil*, n° 14 ; Franke 1966, n° 2 ; *SNG France* 7, n° 669.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, Némésis, drapée, debout de face, la tête à g., tenant une baguette de la main dr. et un frein de la main g. ; à ses pieds, une roue.

Ticton 7. *AE.* 27 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 7171 ; Franke 1966, n° 3 ; *SNRIS*, CdRom Tium 05.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, Hadès-Sarapis, drapé, assis à g., le *calathos* sur la tête, la main dr. étendue vers un animal tricéphale accroupi devant lui et tenant un sceptre de la main g.

Ticton 8. *AE.* 23 mm. *Recueil*, n° 9 ; Franke 1966, n° 11 ; *RPC* 4, n° 7991.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, Zeus Syrgastès torse nu, debout de face, la tête à g., tenant une patère de la main dr. et un sceptre de la main g.

Ticton 9. *AE.* 24 mm. *Recueil*, n° 16 ; Franke 1966, n° 12.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, Hygie drapée, debout de face, la tête à dr., tenant un serpent de la main dr. et une phiale de la main g.

Ticton 10. *AE.* 22 mm. *Recueil*, n° 15 ; Franke 1966, n° 13.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, déesse drapée, debout de face, la tête à g., tenant un sceptre de la main dr.

Ticton 11. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 17 ; Franke 1966, n° 14 ; *SNG France* 7, n° 673.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, caducée entre deux cornes d'abondance.

Sévère Alexandre et sui [début du règne] (222-235 p.C.)

Ticton 12. *AE.* 30 mm. *Recueil* - ; Franke 1966, n° 4.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, empereur debout de face, la tête à g., en costume militaire, versant de la main dr., à l'aide d'une patère, une libation sur un trépied allumé et tenant une lance de la main g.

Ticton 13. *AE.* 30 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 922 ; Franke 1966, n° 5-6.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : TIANΩN, Rome Nicéphore drapée, assise sur un bouclier à g., la tête casquée, tenant une lance de la main g.

Ticton 14. *AE.* 33 mm. *Recueil* - ; Franke 1966 - ; Martin 2013, vol. 2, p. 13, Tios 1⁸¹.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΟC, à l'exergue TIANΩN, la *boulè* tourelée et drapée, et le *demos* torse nu, debout, se faisant face, se donnant la main dr. au-dessus d'un autel allumé et tenant chacun un sceptre de la main g.

Ticton 15. *AE.* 30-32 mm. *Recueil*, n° 10 ; *SNG von Aulock*, n° 923 ; Franke 1966, n° 7 ; Martin 2013, vol. 2, p. 13, Tios 2a-2b⁸² ; *SNG France* 7, n° 668.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

⁸¹ Cette pièce, bien que non recensée par Franke, date de la même période que les suivantes, car elle possède le même coin de droit.

⁸² Cette pièce, bien que non recensée par Franke, date de la même période que les autres, car elle possède le même coin de droit.

R : ΤΙΑΝΩΝ, la *boulè* (?) tourelée et drapée, et le *demos* (?) torse nu, debout, se faisant face, se donnant la main dr. au-dessus d'un autel allumé et tenant chacun un sceptre de la main g.

Tieion 16. *AE.* 29 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 924 ; Franke 1966, n° 8-9 ; Martin 2013, vol. 2, p. 13, Tios 3.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, la *boulè* (?) drapée, et le *demos* (?) torse nu, debout, se faisant face, se donnant la main dr. au-dessus d'un autel allumé et tenant chacun un sceptre de la main g.

Tieion 17. *AE.* 31 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 7172 ; Franke 1966, n° 10.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, déesse drapée, assise à g., le *polos* sur la tête, tenant des épis de la main dr. et une corne d'abondance de la main g., le bras g. accoudé sur un bouclier.

Sévère Alexandre et sui (222-235 p.C.)

Tieion 18. *AE.* 21 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 928 ; Franke 1966, n° 17.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, caducée.

Tieion 19. *AE.* 23 mm. *Recueil*, n° 12 ; Franke 1966, n° 18 ; *SNG France* 7, n° 670.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Némésis, drapée, debout de face, la tête à g., tenant une baguette de la main dr. et un frein de la main g. ; à ses pieds, une roue.

Tieion 20. *AE.* 22 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 926 ; Franke 1966, n° 19.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Hygie drapée, debout de face, la tête à dr., tenant un serpent de la main dr. et une phiale de la main g.

Tieion 21. *AE.* 23 mm. *Recueil*, n° 11 ; *SNG von Aulock*, n° 927 ; Franke 1966, n° 20-21 ; *SNG France* 7, n° 672.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Poséidon nu, debout à g., le pied dr. posé sur une proue, tenant un dauphin de la main dr. et un trident de la main g., une draperie posée sur la cuisse dr.

Tieion 22. *AE.* 23 mm. *Recueil* - ; Franke 1966 - ; *SNG France* 7, n° 671 ; *RPC* 4, n° 7990.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Poséidon nu, debout à dr., le pied g. posé sur une proue, tenant un trident de la main dr. et un dauphin de la main g., une draperie posée sur la cuisse g.

Tieion 23. *AE.* 23 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 929 et 931 ; Franke 1966, n° 15-16.

D : TEIOC ou TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, caducée entre deux cornes d'abondance.

Tieion 24. *AE.* 22 mm. *Recueil*, n° 13 ; Franke 1966, n° 22.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Dionysos nu, debout de face, la tête à g., versant de la main dr. le contenu d'un canthare à une panthère qui est à ses pieds et tenant un thyrsos de la main g.

Tieion 25. *AE.* 22 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 925 ; Franke 1966, n° 23.

D : TEIOC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Pan nu, assis sur des rochers à g., la tête à dr., jouant de la double flûte.

Tieion 26. *AE.* 22 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 930 ; Franke 1966, n° 24.

D : ΤΕΙΟC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, caducée entre deux cornes d'abondance.

Tieion 27. *AE.* 22 mm. *Recueil* - ; Franke 1966, n° 25.

D : ΤΕΙΟC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, caducée.

Septime Sévère *et sui* ou Sévère Alexandre *et sui* (193-211 ou 222-235 p.C.)

Tieion 28. *AE.* 22-23 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 919-920 ; Franke 1966, n° 26.

D : ΤΕΙΟC, buste diadémé et drapé de Teios à dr.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Hygie drapée, debout de face, la tête à dr., tenant un serpent de la main dr. et une phiale de la main g.

Maxime (?) (236-238 p.C.)

Tieion 29. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 8.

D : buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr. ; devant, un thyrses.

R : ΤΙΑΝΩΝ, aigle éployé de face, la tête à dr.

Tieion 30. *AE.* 18 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 932.

D : buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr. ; devant, un thyrses.

R : ΤΙΑΝΩΝ, Harpocrate nu, debout à g., portant la main dr. à sa bouche et tenant une corne d'abondance de la main g.

2.2. Les monnayages des États-clients

2.2.1. Les royaumes-clients⁸³

PAPHLAGONIE

Sous son dernier roi, et avant son rattachement à la province de Galatie en 6-5 a.C., le royaume de Paphlagonie a émis des monnaies au nom de Deiotaros Philadelphie. La première émission, en argent⁸⁴, qui date vraisemblablement de 37-36 a.C. – soit du début du règne – et qui représente Deiotaros au droit et son épouse Adobogiona au revers, n'a pas été prise en compte. Seule la seconde émission – non datée, mais à rattacher probablement à la fin du règne⁸⁵ – est répertoriée ici⁸⁶.

Fin du règne de Deiotaros Philadelphie (?) (avant 6-5 a.C.)

Paphlagonie 1. *AE.* 25 mm. *Recueil*, n° 6 ; *RPC* 1, n° 3509 ; Bricault & Delrieux, p. 50, DP/2, n° 3.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟΤΑΡ[ΟΥ ΦΙΛΑ]ΔΕΛΦΟΥ, buste diadémé de Deiotaros Philadelphie à dr. ; derrière lui, un monogramme indistinct.

R : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟ[ΤΑΡΟΥ ΦΙΛΟΠ]ΑΤΟΡΟΣ, bonnets des Dioscures, surmontés chacun d'une étoile ; entre les deux bonnets  et A.

⁸³ Les royaumes-clients ne sont pas donnés par ordre alphabétique, mais par ordre chronologique en fonction de leur date d'intégration dans les provinces romaines.

⁸⁴ *Recueil*, n° 5 ; *SNG von Aulock*, n° 151 ; *RPC* 1, n° 3508 ; Bricault et Delrieux 2014, p. 49-50, DP/1, n° 1-2, *SNG France* 7, n° 4.

⁸⁵ *Recueil*, p. 162* ; Bricault et Delrieux 2014, p. 47.

⁸⁶ Les monnaies n° 5 et 6 de la *SNG France* 7 ont été mal classées : elles n'appartiennent pas au règne de Deiotaros de Paphlagonie, mais à celui de Deiotaros de Galatie.

PONT

Le royaume du Pont, pour la période qui nous intéresse et avant son intégration à la province de Galatie en 64-65 p.C., a émis des monnaies au nom de Polémon I – sans date, soit entre *c.* 37 et 8 a.C. –, de son épouse Pythodoris – entre 22 et 27 p.C.⁸⁷ –, de sa fille Antonia Tryphaina⁸⁸ et de son petit-fils Polémon II – sans date⁸⁹ et entre 49-50 et 62-63 p.C. Certaines de ces monnaies font figurer des empereurs romains au revers et n'ont donc pas été cataloguées ici. Sous Polémon I (Pont 2 et 3), le buste diadémé au droit est celui du roi, ce qui est confirmé par Pont 1 où le portrait du droit est explicité par la légende. Comme les pièces ne sont pas datées, il est difficile de savoir à quelle période elles appartiennent : elles ont donc été recensées ici, même si leur datation augustéenne n'est pas certaine⁹⁰. Sous Pythodoris (*RPC* 1, n° 3803-3805 et 3807), le portrait lauré au droit est sans doute celui de Tibère. Si on suit cette logique de représentation des membres de la famille impériale, le portrait féminin au droit de *RPC* 1, n° 3806 est sans doute plutôt celui de Livie (que de Pythodoris) et la pièce n'a donc pas été retenue comme « pseudo-autonome ».

Polémon I (c. 37-8 a.C. [peut-être ap. 26 a.C.]

Pont 1. *AR.* 18 mm. *Recueil*, n° 17a ; *RPC* 1, n° 3801.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΕΥΣΕΒΟΥΣ, buste diadémé de Polémon I à dr.

R : étoile à huit rayons.

Pont 2. *AR.* 18 mm. *Recueil*, n° 17 ; *RPC* 1, n° 3801 ; *SNG France* 7, n° 827.

D : buste diadémé de Polémon I à dr.

R : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΕΥΣΕΒΟΥΣ, étoile à huit rayons.

Pont 3. *AR.* 18 mm. *Recueil*, n° 18 ; *RPC* 1, n° 3802.

D : buste diadémé de Polémon I à dr.

R : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΕΥΣΕΒΟΥΣ, Pégase à dr.

Polémon II (an 12 du règne de Polémon II = 49-50 p.C.)

Pont 4. *AR.* 18 mm. *BMC*, n° 1 ; *Recueil*, n° 33 ; *SNG von Aulock*, n° 6687 ; *RPC* 1, n° 3823.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΕΤΟΥΣ ΙΒ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

⁸⁷ Comme indiqué dans le *RPC Consol. Suppl. I-III* (p. 145), le monnayage de Pythodoris est daté par Leschhorn (1993, p. 96-99 et 460) entre 22-23 ou 23-24 et 25-26 ou 26-27 p.C.

⁸⁸ Les monnaies avec le portrait et la titulature d'Antonia Tryphaina (*RPC* 1, n° 3808-3812 et 3822-3827) ont été frappées sous le règne de son fils, dans la mesure où celui-ci est représenté sur l'autre face monétaire. Par ailleurs, une nouvelle pièce (*RPC Consol. Suppl. I-III*, n° S2-I-3809A) associant Antonia Tryphaina et Néron confortent l'utilisation de la même ère et la concomitance des frappes. Les auteurs du *RPC* 1, prennent tantôt le portrait de Tryphaina pour le droit et tantôt celui de Polémon II pour le droit. Je préfère ici considérer que le portrait du roi est au droit (même anépigraphe) et celui de sa mère au revers.

⁸⁹ Ces pièces sans date représentant Polémon II et Antonia Tryphaina (*RPC* 1, n° 3810-3812) ont sans doute été frappées entre l'an 12 et l'an 18, du fait que les autres monnaies datées et mentionnant les deux souverains (*RPC* 1, n° 3808-3809 et 3822-3827) sont à placer entre ces deux dates – soit entre 49-50 et 55-56 p.C. De plus il y a une liaison de coin de droit entre *RPC* 1, n° 3811 (Pont 15) et *RPC* 1, n° 3826 (Pont 8).

⁹⁰ Le *RPC* 1 (p. 567) émet l'hypothèse d'une datation postérieure à 26 a.C.

Polémon II (an 13 du règne de Polémon II = 50-51 p.C.)

Pont 5. AR. 21 mm. *Recueil*, n° 34 ; *RPC* 1, n° 3822 ; *SNG France* 7, n° 833.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΕΤΟΥΣ ΙΓ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Pont 6. AR. 18 mm. *Recueil*, n° 33 ; *RPC* 1, n° 3824.

D : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΕΤΟΥC ΙΓ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Polémon II (an 14 du règne de Polémon II = 51-52 p.C.)

Pont 7. AR. 18-19 mm. *BMC*, n° 2 ; *Recueil*, n° 33 ; *SNG von Aulock*, n° 11 et 6688 ; *RPC* 1, n° 3825 ; *SNG France* 7, n° 834.

D : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΕΤΟΥC ΙΔ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Polémon II (an 15 du règne de Polémon II = 52-53 p.C.)

Pont 8. AR. 18 mm. *Recueil*, n° 33 ; *RPC* 1, n° 3826 ; *SNG France* 7, n° 835.

D : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΕΤΟΥC ΙΕ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Polémon II (an 17 du règne de Polémon II = 54-55 p.C.)

Pont 9. AR. 18 mm. *Recueil* - ; *SNG von Aulock*, n° 6689 ; *RPC* 1, n° 3827.

D : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΕΤΟΥC ΙΖ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Pont 10. AR. 18 mm. *Recueil* - ; *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 3820A.

D : ΕΤΟΥC ΙΖ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC dans un diadème.

Pont 11. AR. 16-18 mm. *Recueil*, n° 22-22a ; *RPC* 1, n° 3808 ; *SNG France* 7, n° 840 et 843.

D : ΕΤΟΥC ΙΖ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙCCHC ΤΡΥΦΑΙΝHC, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Polémon II (an 18 du règne de Polémon II = 55-56 p.C.)

Pont 12. AR. 17-18 mm. *BMC*, n° 11 ; *Recueil*, n° 23-23b ; *RPC* 1, n° 3809 ; *SNG France* 7, n° 843.

D : ΕΤΟΥC ΙΗ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙCCHC ΤΡΥΦΑΙΝHC, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Polémon II (entre an 12 et an 18 du règne de Polémon II = entre 49-50 et 55-56 p.C.)

Pont 13. AR. 21 mm. *Recueil*, n° 24 ; *RPC* 1, n° 3810.

D : ΒΑΣΙΛΕΥC ΠΟΛΕΜΩΝ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙCCHC ΤΡΥΦΑΙΝHC, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Pont 14. AR. 18 mm. *Recueil*, n° 27 ; *RPC* 1, n° 3811.

D : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙCCHC ΤΡΥΦΑΙΝΑ, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Pont 15. AR. 18-19 mm. *Recueil*, n° 28 ; *RPC* 1, n° 3811 ; *SNG France* 7, n° 855.

D : ΒΑΣΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙCCHC ΤΡΥΦΑΙΝΑC, buste diadémé et drapé d'Antonia Tryphaina à dr.

Pont 16. AR. 18 mm. *Recueil*, n° 26 ; *RPC* 1, n° 3812.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΤΡΥΦΑΙΝΑ dans un diadème.

Pont 17. AR. 16-20 mm. *Recueil*, n° 25 ; *SNG von Aulock*, n° 6686 ; *RPC* 1, n° 3812.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΤΡΥΦΑΙΝΗΣ dans un diadème.

Pont 18. AR. 16-20 mm. *BMC*, n° 12 ; *Recueil*, n° 25 ; *RPC* 1, n° 3812 ; *SNG France* 7, n° 858.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΤΡΥΦΑΙΝΗΣ dans un diadème.

Pont 19. AR. 16-20 mm. *Recueil*, n° 25 ; *RPC* 1, n° 3812 ; *SNG France* 7, n° 856-857.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, buste diadémé de Polémon II à dr.

R : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΤΡΥΦΑΙΝΗΣ dans un diadème.

ARMÉNIE MINEURE

Aristobule, le dernier souverain du royaume d'Arménie mineure, sur le trône de 54 p.C. à 71-72 p.C. – date à laquelle son royaume est intégré à la province de Cappadoce –, a émis des monnaies datées, avec au droit son portrait et au revers celui de son épouse Salomé ou les titulatures des empereurs régnants – mais sans leurs portraits. Une émission (Arménie mineure 2), dont les légendes étaient peu lisibles, a donné lieu à plusieurs datations : 56-57 ou 61-62 ou 66-67 p.C.⁹¹ C'est finalement la dernière qui est assurée, grâce à un exemplaire publié en 2008 et en excellent état de conservation.

Aristobule (an 8 du règne d'Aristobule = 61-62 p.C.)

Arménie mineure 1. AE. 19-21 mm. *Recueil*, p. 135, n° 1 ; *RPC* 1, n° 3840 ; Dalaisson 2007, n° 2-4 ; Dalaisson 2013, n° 1-3 ; *SNG France* 7, n° 1992.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ Η, buste diadémé et drapé d'Aristobule à g.

R : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΣΑΛΟΜΗΣ, buste diadémé et drapé de Salomé à g.

Aristobule (an 13 du règne d'Aristobule = 66-67 p.C.)

Arménie mineure 2. AE. 24-26 mm. *Recueil*, p. 135, n° 2 ; *RPC* 1, n° 3839 ; Dalaisson 2007, n° 1 ; Dalaisson 2013, n° 4 ; *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 3839 ; *SNG France* 7, n° 1993 ; *RPC Suppl. IV*, n° 3839 corr.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ ΙΓ, buste diadémé et drapé d'Aristobule à g.

R : ΝΕΡΩΝΙ ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΚΤΩ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ dans une couronne.

Arménie mineure 3. AE. 21 mm. *Recueil*, p. 135, n° 1 ; *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° S3-1-3840A.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ ΙΓ, buste diadémé et drapé d'Aristobule à g.

R : ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΣΑΛΟΜΗΣ, buste diadémé et drapé de Salomé à g.

Aristobule (an 17 du règne d'Aristobule = 70-71 p.C.)

Arménie mineure 4. AE. 23-26 mm. *Recueil*, p. 136, n° 3 ; *RPC* 2, n° 1692 ; Dalaisson 2007, n° 5-8 ; *SNG France* 7, n° 1994.

D : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ ΙΖ, buste diadémé et drapé d'Aristobule à g.

R : ΤΙΤΩ ΟΥΕΡΠΑΙΑΝΩ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΣΕΒΑΚΤΩ dans une couronne.

⁹¹ Pour 56-57 : *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 3839. Pour 61-62 : Dalaisson 2007, n° 1. Pour 66-67 : Dalaisson 2013, p. 504 et n° 4.

2.2.2. Les cités libres

AMISOS

Amisos était une cité libre et fédérée, depuis 32-31 a.C. – point de départ de l'ère employée par la cité. À la différence de Chalcédoine, elle ne mentionne sur son monnayage aucun autre souverain ami et allié de Rome. Entre Auguste et Valérien et Gallien, elle émet des monnaies – pour la plupart datées – en nombre important, dont une quantité conséquente de « pseudo-autonomes ». Parmi celles-ci, on peut noter certaines monnaies de Trajan (Amisos 8-10) émises au tout début de son règne, sans le portrait du Prince, mais mentionnant la titulature du Prince. Cette dernière est d'ailleurs particulière puisque Trajan y est qualifié de ΘΕΟΥ⁹². Sur certains droits (Amisos 14 et 16-17), on a voulu parfois voir des portraits impériaux d'Antinoüs et Marc Aurèle César⁹³ sans titulature, mais cela paraît assez aléatoire et j'ai donc pris en compte ces pièces ici. Le monnayage avec date et/ou effigies impériales présente un certain nombre de caractéristiques, qui permettent de situer chronologiquement les monnaies non datées : sous Auguste, le nom de la cité est ΑΜΙΣΗΝΩΝ, alors qu'avant lui et après lui, c'est toujours le terme d'ΑΜΙΣΟΥ qui est employé ; le monnayage mentionne le privilège de liberté à partir de Trajan ; les monnaies d'Hadrien *et sui* (sauf celles d'Antinoüs) sont en argent ; le C et le € apparaissent sur quelques frappes augustéennes, puis disparaissent, avant de revenir de façon systématiques pour le C à partir de Trajan et pour le € à partir de Commode ; il existe des monnaies avec portrait impérial mais sans date sous Maxime (les monnaies de Maximin émises à la même période ont des modules supérieurs et une date) et sous Valérien et Gallien *et sui*⁹⁴ (bien que sous ces derniers, il existe deux émissions « pseudo-autonomes » avec des dates : Amisos 31 et 32). Les monnaies non datées d'Auguste (Amisos 1 et 2) ont sans doute été émises au tournant des années 32-31 a.C.⁹⁵ Elles portent le même type de revers, parfois le même monogramme, mais un ethnique différent : ΑΜΙΣΟΥ et ΑΜΙΣΗΝΩΝ. Même si le type associant Amisos et Rome peut faire allusion au *foedus* de 32-31 a.C., l'ethnique ΑΜΙΣΟΥ pose problème, car le changement de nom semble également caractériser le nouveau statut de la cité. Par ailleurs, il existe des frappes républicaines avec Rome seule au revers⁹⁶ et donc,

⁹² Sur la possible explication de ce titre, cf. Dalaison & Rémy s. p. : « Au droit des monnaies de Trajan ne figure pas le portrait impérial, mais la représentation de Nikè. Ce sont les premières frappes municipales depuis Vespasien et ces droits sont les seuls où ne figure pas un portrait de l'empereur avec sa titulature. On pourrait donc supposer que les monnaies ont été émises peu de temps après l'avènement de Trajan le 28 janvier 98. Les graveurs ne possédaient pas alors de modèle pour le portrait (le type de Nikè étant alors assez passe-partout au vu du discours officiel) et ils se sont inspirés pour la titulature des monnaies frappées une trentaine d'années plus tôt au nom de Vespasien (ΘΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ) en rajoutant simplement le nom de Trajan, afin de les distinguer clairement (ΘΕΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΤΡΑΙΑΝΟΥ) ».

⁹³ Contrairement à ce qui est indiqué dans le *Recueil* et le *RPC* 4, les bustes ne sont pas laurés.

⁹⁴ Le *Recueil* mentionne des monnaies sans date sous Philippe (n° 144) et Trajan Déce (n° 145-145a). En réalité la date est présente, même si illisible (cf. *SNG France* 7, n° 1618-1619 et 1623-1624 ; *RPC* 9, n° 1225-1226).

⁹⁵ Voir le *RPC* 1, p. 359 pour la discussion. En raison de la grande incertitude de la date, elles sont quand même prises en compte ici, même s'il y a de fortes probabilités pour qu'elles aient été émises avant 27 a.C.

⁹⁶ *Recueil*, n° 45-46.

la présence de cette allégorie – même associée avec Amisos – ne place pas forcément cette frappe après 32-31. Il pourrait s'agir de la dernière émission républicaine, au moment des pourparlers et juste avant la signature du traité. Ce dernier est alors illustré par des frappes reprenant le même type et le même monogramme (peut-être celui d'un magistrat municipal, en charge de la frappe des monnaies en cette année charnière). Amisos 3, dont la date est illisible à part la présence d'un 9 (Θ), appartient au règne d'Auguste en raison du monogramme⁹⁷ et de l'ethnique ΑΜΙΣΗΝΩΝ, de même qu'Amisos 4⁹⁸ avec ΑΜΙΧΝΩΝ et Amisos 5 avec ΑΜΙΧΗΝ [?] (la pièce n'ayant pas été revue, on ne sait pas si la fin de la légende est absente ou simplement illisible)⁹⁹. Les auteurs du *RPC* 9¹⁰⁰, n'ont retenu comme appartenant à leur période qu'Amisos 28. La date de *Recueil*, n° 62 avait en fait été mal lue et elle se place sous le règne de Sévère Alexandre (Amisos 24). Ils ont exclu Amisos 29 – car la pièce n'a pu être revue – et Amisos 30 car la date aurait été mal lue. J'ai intégré Amisos 29 dans mon corpus au bénéfice du doute. Quant à Amisos 30, je la prends également comme appartenant au règne d'Émilien, car il me semble que la date est lisible sur l'exemplaire de Paris¹⁰¹. Enfin, Amisos 33-36 ont été placées soit sous Maxime, soit sous Valérien et Gallien, car elles mentionnent la liberté, ont des lettres lunaires et ne portent pas de dates (même si, comme je l'ai dit plus haut, il existe deux émissions « pseudo-autonomes » datées de Valérien et Gallien – Amisos 31 et 32 –, toutes les pièces avec effigie sont sans date). Les types utilisés ne permettent pas d'affiner la datation¹⁰². Amisos 36 avait été retenue par les auteurs du *RPC* 3 comme datant du règne de Trajan ou Hadrien (à cause de la mention de la liberté). Les auteurs du *Recueil* l'avaient placée sous le règne d'Auguste (à cause de la légende ΚΕΒΑΚΤΟΥ). Cet argument n'a rien de décisif, dans la mesure où ce terme peut désigner n'importe quel empereur. La pièce est d'ailleurs d'un module très petit (16 mm) et la mention

⁹⁷ On retrouve le même monogramme que sur Amisos 1 et 2. Par ailleurs, s'il s'agit de l'an 9, cela équivaldrait à 24-23 a.C. ; s'il s'agit de l'an 19 à 14-13 a.C. ; s'il s'agit de l'an 29 à 4-3 a.C. ; et s'il s'agit de l'an 39 à l'an 7-8 p.C. Si on considère que le monogramme désigne bien une personne, pour être au plus près d'Amisos 1 et 2 (si tant est que la proposition de datation de 32-31 soit la bonne), il devrait plutôt s'agir de l'an 9. Cela ferait quand même un écart de huit ans entre les deux émissions : on pourrait alors imaginer que le magistrat monétaire de 29 a de nouveau rempli cette fonction quelques années plus tard, ou alors qu'il s'agit de son fils – ce qui n'interdit plus alors d'envisager une datation plus tardive.

⁹⁸ La pièce est reprise dans le *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 2146. Les auteurs écrivent que les lettres lunaires n'existent pas sous Auguste (alors qu'il y a les monnaies *RPC* 1, n° 2147). Ils soulèvent également le problème de la forme du A avec la barre transversale cassée. Cette particularité ne se retrouve sur aucun monnayage de la cité, sauf sous Tranquilline (cf. *Recueil*, pl. X, n° 18 ou *SNG France* 7, n° 1606 et 1608-1613). Pour autant, Amisos 4 n'appartient pas à ce règne. L'ethnique me paraît un argument beaucoup plus solide et la forme du A n'est peut-être qu'une fantaisie du graveur.

⁹⁹ Il existe des lettres lunaires sur des monnaies datées d'Auguste. Cf. *RPC* 1, n° 2147.

¹⁰⁰ *RPC* 9, p. 256.

¹⁰¹ *SNG France* 7, n° 1468.

¹⁰² Aphrodite : sous Trajan, « pseudo-autonome » datée (Amisos 12) ; Sabine, avec date et en argent (*Recueil*, n° 106). L'aigle éployé : Diaduménien, avec date (*Recueil*, n° 127-127a) ; Maxime sans date (*Recueil*, n° 130c) ; Salonin sans date (*Recueil*, n° 155). Nikè dans la même posture : Philippe, avec date et module de 36 mm (*Recueil*, n° 144d) ; Etruscilla, avec date (*Recueil*, n° 146) ; Salonin, sans date (*Recueil*, n° 156) [il existe également une représentation de Nikè, mais dans un bige, pour Maxime : *Recueil*, n° 130d]. Les autres types comme Athéna, Rome ou Tychè sont très fréquents sur le monnayage de la cité, même s'il s'agit de représentations en buste et non en pied.

d'un bout de titulature impériale sans le portrait qui va avec peut faire penser que l'on se situe au début du règne de l'empereur en question à un moment où le portrait officiel n'est pas encore parvenu dans la cité (c'est le phénomène que l'on retrouve pour Amisos 8-10 sous Trajan). Les éléments avancés par la *RPC* 3 et le *Recueil* n'ont rien de décisif et n'interdisent pas de placer cette émission plus tardivement. L'absence de date en revanche me paraît un fait plus probant pour une datation sous Maxime ou Valérien et Gallien.

Auguste (vers 32-31 a.C. ?)

Amisos 1. *AE.* 25-29 mm. *Recueil*, n° 47 ; *RPC* 1, n° 2143 ; *SNG France* 7, n° 1434-1435.

D : buste lauré d'Apollon à dr. ; à l'exergue .

R : à l'exergue AMΙΣΟΥ, Rome drapée, la tête casquée, la main dr. étendue et tenant une lance et un bouclier de la main g., et Amisos drapée, la main dr. sur son sein, tenant une bandelette de sa main g. abaissée, debout, se faisant face.



Amisos 2. *AE.* 26-29 mm. *Recueil*, n° 48-48a ; *SNG von Aulock*, n° 6733-6734 (photos n° 6732-6733) ; *RPC* 1, n° 2144 ; *SNG France* 7, n° 1436-1437.

D : buste lauré d'Apollon à dr. ; à l'exergue  ou  ou monogramme incertain.

R : à l'exergue AMΙΣΗΝΩΝ, Rome drapée, la tête casquée, la main dr. étendue et tenant une lance et un bouclier de la main g., et Amisos drapée, la main dr. sur son sein, tenant une bandelette de sa main g. abaissée, debout, se faisant face.

Auguste (an [?]9 de l'ère de la cité = ?)

Amisos 3. *AE.* 20-24 mm. *Recueil*, n° 50b ; *RPC* 1, n° 2145 ; *SNG France* 7, n° 1441-1443¹⁰³.

D : buste lauré d'Apollon à dr. ; à l'exergue  ou .

R : à l'exergue ou dans le champ AMΙΣΗΝΩΝ, dans le champ ou à l'exergue ΕΤΟΥΣ [?]Θ, Nikè drapée, debout à dr., tenant une couronne de la main dr. et portant une palme sur l'épaule g.

Auguste (an [?] de l'ère de la cité = ?)

Amisos 4. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 50a ; *RPC* 1 et *RPC Consol. Suppl. I-III*, n° 2146 ; *SNG France* 7, n° 1438.

D : illisible.

R : dans le champ en deux lignes verticales de g. à dr. AMICHN[ΩΝ] ΕΤΟΥΣ [---], Athéna ou Rome drapée, debout de face, la tête casquée à g., tenant un bouclier.

Auguste (27 a.C.-14 p.C.)

Amisos 5. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 67b ; *RPC* 1 -.

D : buste lauré d'Apollon à dr.

R : AMICHN[?], Nikè drapée, debout à dr., tenant une couronne de la main dr.

Tibère (an 60 de l'ère de la cité = 28-29 p.C.)

Amisos 6. *AE.* 19-20 mm. *Recueil*, n° 49 ; *SNG von Aulock*, n° 74 ; *RPC* 1, n° 2151 ; *SNG France* 7, n° 1439-1440.

D : AMΙΣΟΥ, buste casqué et drapé d'Athéna ou Rome à dr.

R : ΕΤΟΥΣ Ξ, chouette de face.

¹⁰³ La lecture proposée dans la *SNG France* 7, n° 1441-1443 (an 69 et datation de Caligula) est erronée, du fait du peu de lisibilité de la pièce, de la présence du monogramme et surtout de l'ethnique.

Amisos 7. *AE.* 18 mm. *Recueil*, n° 50 ; *RPC* 1, n° 2152.

D : AMISOY, buste drapé d'Hermès à dr. avec un caducée sur l'épaule g.

R : ETOYΣ Ξ, étoile à six rayons.

Trajan (an 129 de l'ère de la cité = [97-]98 p.C.)

Amisos 8. *AE.* 22-25 mm. *Recueil*, n° 76-76a ; *RPC* 3, n° 1231 ; *SNG France* 7, n° 1493.

D : ΘEOV CEBACTOV TPAIANOV, Nikè drapée, debout à g., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la main g.

R : AMICOV EΛEYΘEPAC ETOVC PKΘ, trois monticules boisés devant lesquels se trouvent un autel allumé à g. et un temple de face à dr.

Amisos 9. *AE.* 19-22 mm. *Recueil*, n° 75 ; *RPC* 3, n° 1232 ; *SNG France* 7, n° 1491-1492.

D : ΘEOV CEBACTOV TPAIANOV, Nikè drapée, debout à g., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la main g.

R : AMICOV EΛEYΘEPAC ET PKΘ, Rome drapée, la tête casquée, la main dr. étendue et tenant une lance et un bouclier de la main g., et Amisos drapée, la main dr. sur son sein, tenant une bandelette de sa main g. abaissée, debout, se faisant face.

Amisos 10. *AE.* 19-20 mm. *Recueil*, n° 77 ; *RPC* 3, n° 1233 ; *SNG France* 7, n° 1490.

D : ΘEOV CEBACTOV TPAIANOV, Nikè drapée, debout à g., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la main g.

R : AMICOV EΛEYΘEPAC ET PKΘ, buste casqué et drapé d'Athéna ou Rome à dr.

Trajan (an 130 de l'ère de la cité = 98-99 p.C.)

Amisos 11. *AE.* 24-25 mm. *Recueil*, n° 51 ; *RPC* 3, n° 1235 ; *SNG France* 7, n° 1444-1446.

D : buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : ETOYΣ, dans le champ PA, à l'exergue AMISOY, ciste entrouverte à dr. d'où sort un serpent ; derrière, un thyrsé orné d'une bandelette nouée.

Trajan (an 138 de l'ère de la cité = 106-107 p.C.)

Amisos 12. *AE.* 19-22 mm. *Recueil*, n° 52 ; *RPC* 3, n° 1239.

D : AMICOV EΛEYΘEPAC, Aphrodite nue accroupie à dr.

R : ETOVC PAH, buste casqué et drapé d'Athéna ou Rome à dr.

Hadrien et sui (an 165 de l'ère de la cité = 133-134 p.C.)

Amisos 13. *AE.* 21-23 mm. *Recueil*, n° 53a et 54a ; *RPC* 3, n° 1259 ; *SNG France* 7, n° 1448.

D : AMICOV EΛEYΘEPAC, buste tourelé de Tychè à dr.

R : ETOVC PE̅E, Asclépios torse nu, tenant sous le bras dr. un bâton autour duquel s'enroule un serpent, et Hygie drapée, tenant un serpent de la main dr. et une phiale de la main g., debout, se faisant face.

Amisos 14. *AE.* 18-20 mm. *Recueil*, n° 54 ; *RPC* 3, n° 1260 ; *SNG France* 7, n° 1449-1450.

D : AMICOV EΛEYΘEPAC, buste drapé d'Hermès à dr. avec un caducée sur l'épaule g.

R : ETOVC PE̅E, Déméter drapée, assise sur un trône à dossier à g., tenant des épis de la main dr. et une torche de la main g.

Amisos 15. *AE.* 16-17 mm. *Recueil*, n° 53 ; *RPC* 3, n° 1261 ; *SNG France* 7, n° 1447¹⁰⁴.

D : AMICOV EΛEYΘEPAC, buste casqué et drapé d'Athéna ou Rome à dr.

R : ETOVC PE̅E, le fleuve Thermodon torse nu, assis à g., la main dr. sur une proue (?), le bras g. accoudé sur un rocher (?).

¹⁰⁴ La date a été mal lue.

Antonin le Pieux (an 190 de l'ère de la cité = 158-159 p.C.)

Amisos 16. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 54b ; *RPC* 4, n° 5327.

D : AMISOV EΛEVΘEPAC, buste drapé de jeune homme à dr.

R : dans le champ Pϳ, caducée.

Antonin le Pieux (an 192 de l'ère de la cité = 160-161 p.C.)

Amisos 17. *AE.* 20-24 mm. *Recueil*, n° 56-56a ; *RPC* 4, n° 5329-5330 et 5450 ; *SNG France* 7, n° 1451-1454.

D : AMISOV EΛEVΘEPAC, buste drapé de jeune homme à dr.

R : dans le champ PϳB, caducée.

Amisos 18. *AE.* 20-22 mm. *Recueil*, n° 55 ; *SNG von Aulock*, n° 76 ; *RPC* 4, n° 5328 ; *SNG France* 7, n° 1455-1456.

D : AMICOV EΛEVΘEPAC, hermès sur une base.

R : dans le champ PϳB, caducée.

Commode (an 223 de l'ère de la cité = 191-192 p.C.)

Amisos 19. *AE.* 20-21 mm. *Recueil*, n° 57 ; *RPC* 4, n° 5331 ; *SNG France* 7, n° 1457.

D : buste tourelé, voilé et drapé de Tychè à dr.

R : AMICOV EΛEVΘEPAC, au centre CKI.

Macrin et sui (an 249 de l'ère de la cité = 217-218 p.C.)

Amisos 20. *AE.* 19-20 mm. *Recueil*, n° 58 ; *SNG France* 7, n° 1458-1459.

D : ETOVC CMΘ, buste casqué et drapé d'Athéna ou Rome à dr. ; à sa dr., le sommet d'une lance.

R : AMICOV EΛEVΘEPAC, Hermès nu, debout de face, la tête à g., tenant une bourse de la main dr. et un caducée de la main g., une draperie posée sur le bras g.

Sévère Alexandre et sui (an 261 de l'ère de la cité = 229-230 p.C.)

Amisos 21. *AE.* 15-17 mm. *Recueil*, n° 59 ; *SNG France* 7, n° 1460-1461.

D : ET CEA, buste drapé d'Hermès à dr. avec un caducée sur l'épaule g.

R : à l'exergue AMICOV, capricorne à dr.

Sévère Alexandre et sui (an 263 de l'ère de la cité = 231-232 p.C.)

Amisos 22. *AE.* 15 mm. *Recueil*, n° 59a.

D : ET CEI, buste drapé d'Hermès à dr. avec un caducée sur l'épaule g.

R : à l'exergue AMICOV, capricorne à dr.

Sévère Alexandre et sui (an 264 de l'ère de la cité = 232-233 p.C.)

Amisos 23. *AE.* 18 mm. *Recueil*, n° 59b.

D : ET CEΔ, buste drapé d'Hermès à dr. avec un caducée sur l'épaule g.

R : à l'exergue AMICOV, capricorne à dr.

Sévère Alexandre et sui (an 266 de l'ère de la cité = 234-235 p.C.)

Amisos 24. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 60 et 62 ; *SNG France* 7, n° 1462.

D : ET CEF, buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV EΛEVΘEP, Déméter drapée, debout de face, la tête à g., tenant des épis de la main dr. et une torche de la main g.

Amisos 25. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 61 ; *SNG France* 7, n° 1463.

D : ET CEF, buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV, à l'exergue EΛEVΘEPAC, ciste entrouverte à dr. d'où sort un serpent ; derrière, un thyrses orné d'une bandelette nouée.

Amisos 26. *AE.* 20-22 mm. *Recueil*, n° 61a ; *SNG von Aulock*, n° 6735 ; *SNG France* 7, n° 1464-1466.

D : ET CEF , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : à l'exergue AMICOV EAEV , ciste entrouverte à dr. d'où sort un serpent ; derrière, un thyrses orné d'une bandelette nouée.

Maximin *et sui* (an 268 de l'ère de la cité = 236-237 p.C.)

Amisos 27. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 61b.

D : ET CEH , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV , à l'exergue EAEVΘEPAC , ciste entrouverte à dr. d'où sort un serpent ; derrière, un thyrses orné d'une bandelette nouée.

Émilien (an 284 de l'ère de la cité = [252-]253¹⁰⁵ p.C.)

Amisos 28. *AE.* 19-22 mm. *Recueil*, n° 63 ; *RPC* 9, n° 1233¹⁰⁶ ; *SNG France* 7, n° 1467.

D : AMICOV EAEVΘEPAC , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : CTOVC CIIA , thyrses orné d'une bandelette nouée.

Amisos 29. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 61c ; *RPC* 9 -.

D : ET CIIA , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV , à l'exergue EAEVΘEPAC , ciste entrouverte à dr. d'où sort un serpent ; derrière, un thyrses orné d'une bandelette nouée.

Amisos 30. *AE.* 15-16 mm. *Recueil*, n° 64 ; *RPC* 9 - ; *SNG France* 7, n° 1468.

D : AMICOV EAEVΘEP , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV CTOVC , à l'exergue CIIA , corbeille de fruits.

Valérien et Gallien *et sui* (an 286 de l'ère de la cité = 254-255 p.C.)

Amisos 31. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 65.

D : ET CIIF , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV , à l'exergue EAEVΘEPAC , ciste entrouverte à dr. d'où sort un serpent ; derrière, un thyrses orné d'une bandelette nouée.

Valérien et Gallien *et sui* (an 289 de l'ère de la cité = 257-258 p.C.)

Amisos 32. *AE.* 15 mm. *Recueil*, n° 66.

D : AMICOV EAEVΘEP , buste de Dionysos ceint d'une couronne de lierre à dr.

R : AMICOV ET , à l'exergue CIIΘ , corbeille de fruits.

Maxime ou Valérien et Gallien *et sui* (236-238 ou 253-268 p.C.)

Amisos 33. *AE.* 20-21 mm. *Recueil*, n° 67 ; *SNG von Aulock*, n° 73 ; *SNG France* 7, n° 1469.

D : AMICOC , buste tourelé de Tychè à dr.

R : AMICOY EAEΘEPA , aigle éployé de face, la tête à g.

Amisos 34. *AE.* 21 mm. *Recueil*, n° 67a.

D : AMICOC , buste tourelé de Tychè à dr.

R : AMICOV EAEVΘ , aigle éployé de face, la tête à g.

¹⁰⁵ Comme il n'y a à Amisos aucune monnaie à l'effigie de Trébonien Galle (qui règne de 251 à 253), les pièces « pseudo-autonomes » sont à rattacher aux émissions de la même année frappées au nom d'Émilien.

¹⁰⁶ En 2015 (p. 116), Anthony Hostein et Jérôme Mairat avaient proposé de dater cette émission de l'an 281 (249-250 p.C.) sous Trajan Déce. Cependant, dans le *RPC* 9 paru l'année suivante, ils sont revenus à l'an 284 (d'ailleurs bien lisible sur les pièces).

Amisos 35. *AE.* 20 mm. *Recueil*, n° 67c.

D : ΡΩΜΗ ΠΟΛΙΣ, buste drapé et casqué de Rome à dr.

R : ΑΜΙΣΟΝ ΕΛΕΥΘΕΡΑ, **Aphrodite nue accroupie à dr.**

Amisos 36. *AE.* 16 mm. *Recueil*, n° 68 ; *RPC* 3, n° 1297.

D : ΑΜΙΣΟΝ ΕΛΕΥΘΕΡΑ, **buste casqué et drapé d'Athéna ou Rome à dr.**

R : ΚΕΒΑΚΤΟΝ, Nikè drapée, debout à g., tenant une couronne de la main dr. et une corne d'abondance de la main g.

CHALCÉDOINE

Cette cité, libre du temps des rois de Bithynie, conserve ce statut à la période romaine. Elle émet des monnaies faisant référence à Rhoemetalcès I de Thrace (c. 11 a.C.-12 p.C.) et à Auguste (Chalcédoine 1-3). La Thrace est alors un royaume-client de Rome. Cette référence aux Thraces ne signifie pas forcément que cette cité ne jouissait plus de sa liberté et qu'elle avait été rattachée au royaume thrace. Les cités libres – en théorie et donc en réalité clientes de Rome – étaient contrôlées par les Romains. Elles pouvaient s'allier – en théorie encore – à qui elles voulaient : les Thraces par exemple et ce d'autant plus facilement qu'ils étaient aussi dans la clientèle de Rome¹⁰⁷. Les autres émissions sans portraits impériaux sont au nombre de quatre et datent d'une période postérieure. Les légendes de revers¹⁰⁸ avec le nom de la cité ne permettent pas de préciser une datation, car le nom de la cité est toujours indiqué de la même manière entre Tibère et Gordien III. Trois d'entre elles ont été recensées dans le *RPC* 4. Chalcédoine 5 et 6 ont le même coin de droit et font référence à Apollon (buste d'Apollon au droit associé à la lyre et au trépied au revers). Les types apolliniens sont très fréquents sur le monnayage de la cité – réputée d'ailleurs pour son sanctuaire oraculaire. Le type de la lyre seule apparaît sur des monnaies de Julia Domna, Sévère Alexandre et Gordien¹⁰⁹, mais cet instrument est souvent associé à des représentations en pied d'Apollon durant toute la période de fonctionnement de l'atelier. En revanche, le type du laurier n'apparaît que sur des émissions de Marc Aurèle et Lucius Vérus¹¹⁰, ce qui ferait donc penser que les deux frappes « pseudo-autonomes » appartiennent à la même époque. Chalcédoine 4 est également retenue par le *RPC* 4 comme datant de la période des Antonins. Le type de droit avec Artémis n'apparaît plus sur les monnaies après Claude¹¹¹, alors que le type de revers représentant un serpent posé sur ses replis est attesté uniquement sous Hadrien¹¹². Ce serpent renvoie dans le cas des monnaies d'Hadrien au culte oraculaire qui faisait la célébrité de la cité. On pourrait alors supposer que Chalcédoine 4 daterait également de cette période. Cependant, le monogramme et le fait que le serpent semble posséder une longue chevelure peut inciter à une identification différente. En effet, l'iconographie de ce serpent fait fortement penser à une représentation de Glycon, dont le culte s'était développé dans la cité paphlagonienne d'Abonoteichos-

¹⁰⁷ Dalaison s. p.

¹⁰⁸ Sur Chalcédoine 7, la fin de la légende est en réalité illisible (alors que le *Recueil*, n° 54 la présente comme abrégée).

¹⁰⁹ Julia Domna : *Recueil*, n° 80 ; Sévère Alexandre : *Recueil*, n° 106 ; Gordien : *Recueil*, n° 144.

¹¹⁰ Marc Aurèle : *Recueil*, n° 66 ; *RPC* 4, n° 4749. Lucius Vérus : *Recueil*, n° 72 ; *RPC* 4, n° 4755.

¹¹¹ *RPC* 1, n° 1788 et *RPC* 3, p. 129.

¹¹² *Recueil*, n° 59 ; *RPC* 3, n° 1062.

Ionopolis sous l'impulsion d'Alexandre¹¹³, durant le règne d'Antonin, au plus tard dans les années 150¹¹⁴. Sa présence sur le monnayage de Chalcédoine n'aurait par ailleurs rien d'étonnant, dans la mesure où Apollonios serait passé par Chalcédoine et aurait découvert justement à Chalcédoine un oracle annonçant l'installation à Abonoteichos d'Apollon et Asclépios. Le lien entre Chalcédoine, Apollon et Glycon est donc indéniable et pourrait être corroborée par la présence du monogramme A au revers, possible abréviation d'Abonoteichos. Le nombre de spires – moins abondant que sur les images monétaires de Glycon à Abonoteichos – résulterait du fait que le modèle suivi par les graveurs chalcédoniens reprend le type apollinien utilisé sous Hadrien, en lui ajoutant la chevelure et le monogramme, afin de bien identifier Glycon. Cette reprise et ces rajouts permettent également de suggérer tout ce que doit Glycon au sanctuaire oraculaire d'Apollon à Chalcédoine. L'émission Chalcédoine 4 pourrait donc commémorer cette origine chalcédonienne du culte, au moment de sa mise en place à Abonoteichos, le type n'étant plus ensuite repris à Chalcédoine en raison de l'extraordinaire succès de Glycon et de la concurrence potentielle du nouvel oracle. La cité bithynienne se serait alors recentrée sur son propre oracle d'Apollon *Christerios* – abandonnant également les anciennes représentations du serpent apollinien seul¹¹⁵, afin d'éviter les possibles confusions. Pour cette raison, il serait tentant de placer l'émission Chalcédoine 4 durant le règne d'Antonin (d'autant plus que si le monogramme A est bien l'abréviation d'Abonoteichos, il ne peut renvoyer qu'à ce règne, puisqu'à partir de Marc Aurèle Abonoteichos change son nom pour celui de Ionopolis). Enfin, Chalcédoine 7 offre au droit et revers des types inconnus par ailleurs dans la cité. Il est donc impossible de la rattacher à une quelconque période, si ce n'est après la fin des Antonins jusqu'au règne de Gordien III *et sui*.

Rhoemetalcès I (c. 11 a.C.-12 p.C.)

Chalcédoine 1. *AE.* 18-20 mm. *Recueil*, n° 50 ; *RPC* 1, n° 1783 ; Dalaison s. p., n° 49.

D : $\text{POIMHTA}\Lambda\text{KOY}$, tête diadémée de Rhoemetalcès I à dr. ; dans le champ A ¹¹⁶.

R : $\text{K}\Lambda\text{X}\Lambda\text{A}\text{O}\text{N}\text{I}\text{O}\text{N}$, trépied.

Auguste – période de Rhoemetalcès I (c. 11 a.C.-12 p.C.)

Chalcédoine 2. *AE.* 16 mm. *Recueil*, n° 48 ; *RPC* 1, n° 1784 ; Dalaison s. p., n° 50.

D : $\text{K}\Lambda\Lambda$, lyre.

R : K ¹¹⁷ dans une couronne.

Chalcédoine 3. *AE.* 13 mm. *Recueil*, n° 49 ; *RPC* 1, n° 1785 ; Dalaison s. p., n° 51.

D : $\text{K}\Lambda\text{X}\Lambda$, trépied.

R : K dans une couronne.

¹¹³ Robert 1980 (en particulier p. 398 pour les caractéristiques iconographiques et la longue chevelure attestée sur une statue de Tomis) ; Dalaison, Delrieux & Ferriès 2015, p. 99-110.

¹¹⁴ Dalaison, Delrieux & Ferriès 2015, p. 104. Ce qui fait que la monnaie chalcédonienne d'Hadrien avec le serpent ne peut renvoyer à Glycon.

¹¹⁵ Il existe des monnaies avec le serpent enroulé autour d'un trépied, mais le serpent seul n'apparaît plus par la suite.

¹¹⁶ Abréviation de *Basileos*.

¹¹⁷ Abréviation de *Kaisar*.

Antonin le Pieux (138-161 p.C.)

Chalcédoine 4. *AE*. 18 mm. *Recueil*, n° 53 ; *RPC* 4, n° 4759.

D : buste drapé d'Artémis à g. avec son arc ; le tout dans une couronne de laurier.

R : ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ, le serpent Glycon dressé sur les replis de sa queue à dr. ; dans le champ ¹¹⁸.

Marc Aurèle et Lucius Vêrus (161-169 p.C.)

Chalcédoine 5. *AE*. 18-21 mm. *BMC*, n° 27-28 ; *Recueil*, n° 51 ; *RPC* 4, n° 4757.

D : buste lauré d'Apollon à dr. ; devant, une branche de laurier.

R : ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ, lyre.

Chalcédoine 6. *AE*. 16 mm. *Recueil*, n° 52 ; *RPC* 4, n° 4758.

D : buste lauré d'Apollon à dr. ; devant, une branche de laurier.

R : ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ, laurier.

Date indéterminée (193-244 p.C.)

Chalcédoine 7. *AE*. 18 mm. *Recueil*, n° 54.

D : tête voilée de Déméter à dr.

R : ΚΑΛΧΑ[ΔΟΝΙΩΝ], coupe sur une base.

3. Commentaires et réflexions

En reprenant les catégories, axes et grilles d'analyses envisagées par Ann Johnston il y a une trentaine d'années dans son article et repris plus récemment par Anthony Hostein et Jérôme Mairat¹¹⁹, on peut essayer de les appliquer au nord de l'Asie mineure et voir si les monnayages sans effigie impériale de cette région présentent des choses nouvelles ou non.

3.1. Répartition géographique

En regardant la carte de localisation des ateliers fournie en début d'article (et sur laquelle manquent évidemment les frappes des royaumes de Paphlagonie, Pont et Arménie mineure), on remarque que les émissions « pseudo-autonomes » se retrouvent surtout dans la partie occidentale de l'espace considéré, c'est-à-dire dans l'ancien royaume de Bithynie. Cette répartition est difficilement explicable et ne saurait en tout cas être mise en relation avec une quelconque tradition de frappes civiques dans cette zone. En effet, à la différence de ce qui se passe dans le royaume voisin du Pont, aucune des cités bithyniennes – hormis les cités libres – n'a jamais émis de monnaies à son nom sous les rois de Bithynie. Il ne peut donc pas être question ici de voir dans la répartition géographique des monnayages sans portrait impérial une volonté de sauvegarde d'une soi-disant autonomie locale.

3.2. Répartition chronologique

Divers éléments que j'ai présentés en introduction au catalogue et dont la validité est parfois contestable¹²⁰, ont permis d'établir des datations, qui, si elles ne sont pas certaines à cent pour cent, permettent en tout cas de dresser deux tableaux de synthèse :

¹¹⁸ Abréviation d'Abonoteichos (?).

¹¹⁹ Hostein & Mairat 2015.

¹²⁰ Ainsi Anthony Hostein et Jérôme Mairat (2015, p. 114-16) soulignent en particulier le caractère très aléatoire du seul critère stylistique pour dater les émissions « pseudo-autonomes ».

- Cités provinciales

	Julio-Claudiens	Flaviens	Premiers Antonins (96-138)	Derniers Antonins (138-192)	Premiers Sévères (193-211 ou 217)	Derniers Sévères (217-235)	Maxime	Gordien III <i>et sui</i>	Gallien <i>et sui</i>	Indéterminés
Amastris			3	12	9	4				
Apamée	1									
Bithynion- Claudiopolis					0/1	0/1				
Chios-Prusias sur Mer		1	3	3						
Comana	5		1							
Héraclée	2					2		7	2	1 (193- 268 p.C.)
Juliopolis				1						
Néocésarée		2	1							
Nicée	4									
Nicomédie	3									
Prusa de l'Olympe					3					
Prusias sur l'Hypios										1 (193- 268 p.C.)
Sinope	3	2	2							
Tieion				4	7/8	16/17	2			

- États-clients (dont cités libres)

	Julio-Claudiens	Flaviens	Premiers Antonins (96-138)	Derniers Antonins (138-192)	Derniers Sévères (217-235)	Maximin <i>et sui</i>	Émilien	Valérien-Gallien <i>et sui</i>	Indéterminés
Royaume de Paphlagonie	1								
Royaume du Pont	19								
Royaume d'Arménie mineure	3	1							
Amisos	7		8	4	7	1/5	3	2/6	
Chalcédoine	3			3					1 (193- 244 p.C.)

Au vu de ces tableaux, on s'aperçoit que les émissions les plus importantes ont eu lieu sous les Julio-Claudiens (51), les Antonins (45) et les Sévères (48/52). Cependant, ces chiffres ne prouvent pas grand-chose en tant que tels. Il faut en effet garder à l'esprit que les ateliers civiques n'ont pas tous fonctionné durant toute la période qui s'étend d'Auguste à Gallien et qu'ils n'ont pas émis de manière continue et régulière durant toute leur période d'activité. La forte production sous les Julio-Claudiens est par ailleurs biaisée par le volume important des émissions royales pontiques – qui cessent d'ailleurs sous Néron. Sans surprise donc, ce sont les frappes des Antonins et des Sévères qui sont les plus importantes, comme cela est déjà le cas pour les émissions avec effigies impériales, où il y a en particulier une véritable efflorescence des frappes et des ateliers au début du III^{ème} siècle p.C.

3.3. Dénominations¹²¹

Si on considère les modules des « pseudo-autonomes », on peut tenter de voir si ce type de monnayage est réservé à des dénominations particulières. Un survol rapide semble montrer que les monnaies sans effigie impériale sont généralement réservées aux dénominations les plus petites durant leur période d'émission – c'est le cas à Apamée, Comana, Néocésarée, Sinope et Tieion sous Antonin et Maxime. Ainsi, si on se concentre sur les « pseudo-autonomes » datées précisément par la mention d'une ère et que l'on regarde s'il y a des émissions avec portraits aux mêmes dates, cela permet d'affiner un peu l'analyse. À Comana et Néocésarée, ainsi qu'à Sinope sous Auguste, Vespasien, Domitien et Trajan et qu'à Amisos sous Antonin, Commode, Sévère Alexandre, Valérien et Gallien, il n'existe pas de frappes concomitantes pour évaluer la situation. En revanche, à Sinope sous Claude et à Amisos sous Tibère, Trajan, Hadrien, Macrin, Maximin et Émilien, les monnaies « pseudo-autonomes » émises la même année que les monnaies avec portrait ont les modules les plus petits. À Amisos, sous Hadrien, on a même le cas emblématique où les monnaies sans effigie sont en bronze, avec un diamètre réduit, alors que les émissions au nom des membres de la famille impériale sont en argent – exceptées celles d'Antinoüs, mais qui ont un diamètre largement supérieur de 32 mm.

Cependant, ces exemples ne sont pas en nombre suffisant pour tirer une règle générale et si on élargit les comparaisons avec les monnaies avec effigie émises sous le règne du même souverain¹²² – ce qui constitue le seul choix possible lorsque les pièces ne portent pas d'ère –, on s'aperçoit que les choses ne sont pas aussi systématiques. Il existe en effet quelques contre-exemples comme dans le cas des émissions d'Héraclée sous Gordien III, où les « pseudo-autonomes » ont des modules très gros et conformes à la plus grosse dénomination avec portrait de ce règne (il existe des pièces avec le portrait de Gordien III et des modules bien inférieurs). Cette similitude entre les frappes avec et sans portraits se retrouve également à Amastris, Bithynion/Claudiopolis, Chalcédoine, Chios/Prusias sur Mer, Héraclée (en plus du règne de Gordien III), Juliopolis, Nicée, Nicomédie, Prusa de l'Olympe, Prusias sur l'Hypios, Tieion (en-dehors d'Antonin et Maxime) et aussi dans les royaumes-

¹²¹ La question technique des axes ne peut être envisagée, dans la mesure où nous ne les possédons généralement pas et ne pouvons donc pas en tirer de conclusions systématiques.

¹²² Ces comparaisons sont loin d'être totalement aléatoires, dans la mesure où les cités ne frappaient généralement pas tous les ans et ont donc sans doute émis les « pseudo-autonomes » en même temps que celles avec effigie, quand elles existent.

clients de Paphlagonie, Pont et Arménie mineure. Dans tous ces cas, les « pseudo-autonomes » sont certes les plus petites, mais elles ne sont pas les seules et sont simplement un cas parmi d'autres. Par ailleurs, pour certaines émissions, comme à Comana sous Tibère, Claude ou Néron, il n'y a que des monnaies « pseudo-autonomes », ce qui empêche toute comparaison.

Ainsi, comme l'avait déjà montré Ann Johnston, il paraît vain de vouloir établir une généralité valable pour toutes les monnaies « pseudo-autonomes » en termes de dénominations : ces monnaies sont souvent parmi les plus petites – sauf dans le cas d'Héraclée sous Gordien où c'est le contraire –, mais toutes les pièces avec les modules les plus petits – et identiques à ceux des monnaies sans effigie – ne sont pas toujours des « pseudo-autonomes » et loin de là. Par ailleurs, on trouve toujours des monnaies sans effigie s'intégrant parfaitement dans la grille des autres dénominations civiques, voire des plus grosses¹²³.

3.4. Types iconographiques

Les types de revers ne présentent souvent pas de caractéristiques très particulières, dans la mesure où ils se retrouvent en général dans le reste du monnayage civique. En revanche, les types de droit peuvent être plus intéressants à regarder. Les représentations figurées au droit sont quasiment toujours des bustes (sauf pour Amisos 8-10 et Amisos 12 – en supposant qu'il n'y a pas en réalité inversion du droit et du revers).

Dans quelques cas bien spécifiques et très limités, les bustes renvoient à des réalités supra-poliades. C'est le cas dans la cité libre de Chalcédoine, qui, du fait de son statut justement, choisit de faire figurer le souverain thrace – également ami et allié du peuple romain – Rhoemetalcès I sur le droit de certaines de ses émissions¹²⁴. Dans les royaumes-clients de Paphlagonie, Pont et Arménie mineure apparaissent les portraits des dynastes, parfois associés à leur mère dans le cas du Pont ou à leur épouse en Arménie. Dans le royaume du Pont en outre, sous Polémon II, il existe en parallèle des monnaies – qui n'ont pas été prises en compte ici – qui placent au revers le portrait de l'empereur romain. Cette pratique se retrouve également en Arménie mineure (n° 2 et 4), mais seules les titulatures de Néron et Vespasien apparaissent. Cette présence du pouvoir romain est aussi présente à Amisos (n° 8-10) avec la titulature de Trajan accompagnée de la figure de Nikè. Le pouvoir impérial est aussi évoqué par le biais de portraits et de types en lien avec les gouverneurs, comme c'est le cas à la période augustéenne avec Thorius Flaccus à Nicée et Nicomédie et Appius Claudius Pulcher à Apamée¹²⁵. Enfin la figure de l'État romain par l'intermédiaire de Roma est largement attestée à Amisos.

Mis à part ces quelques cas particuliers, les bustes de droit renvoient le plus souvent à des divinités poliades : Zeus Stratégos à Amastris ; Héraclès à Bithynion/Claudiopolis, Chios/Prusias sur mer, Héraclée et Juliopolis (la présence parfois

¹²³ À Amisos, par exemple (et en-dehors du cas particulier d'Hadrien), les monnaies « pseudo-autonomes » sont parfois les plus petites (sous Tibère, Antonin, Commode, Macrin, Sévère Alexandre, Maximin – où elles sont conformes aux émissions de Maxime – et Émilien), parfois simplement parmi les plus petites (sous Trajan, Marc Aurèle, Valérien et Gallien) ou pas les plus petites (sous Auguste).

¹²⁴ Cf. plus haut l'introduction au catalogue des monnaies de Chalcédoine pour l'explication historique de ce phénomène.

¹²⁵ Pour la signification des types, cf. Dalaison & Ferriès 2017, p. 395-6 et Dalaison s. p.

exclusive d'Héraclès dans ces cités n'a rien de surprenant, puisque le héros est censé être passé dans le nord de l'Asie mineure en particulier au cours de l'expédition des Argonautes) ; Mâ à Comana ; Dionysos à Amisos ; Apollon (ou ses attributs) et parfois sa sœur Artémis à Chalcédoine. D'autres divinités, sans être nécessairement poliades, sont sans doute des dieux topiques ayant une signification particulière – que nous ne connaissons pas forcément par d'autres sources – aux yeux de la cité : Dionysos, Hélios et Koré à Amastris ; Hermès et Apollon à Chios/Prusias sur mer ; Dionysos à Comana ; Zeus et Déméter à Néocésarée ; Sol et Priape à Sinope (où les types de revers sont extrêmement variés, comme d'ailleurs à Amisos) ; Hermès, Sérapis, Poséidon ou Zeus à Tieion ; Apollon et Hermès à Amisos ; Déméter à Chalcédoine. Il peut aussi s'agir de personnages et allégories en lien avec la vie civique : la Tychè à Amastris, Amisos, Prusa de l'Olympe et Nicée ; la Boulè à Prusias sur l'Hypios ; Homère à Amastris ; Diogène à Sinope ; Teios (très largement représenté) à Tieion.

Au total, il semble que les cités choisissent donc de faire figurer sur leurs émissions « pseudo-autonomes » des types qui leur sont propres, qui évoquent la vie civique, voire leurs origines (par le biais de personnages réels ou légendaires). Ce recours au passé prestigieux se retrouve dans toutes les cités de l'Orient romain, surtout à partir du II^{ème} siècle p.C. avec l'évocation d'origines légendaires. Les émissions sans effigie impériale s'inscrivent donc parfaitement dans le monnaie civique au sens large et les types n'ont rien de bien spécifique. Que les frappes se situent dans les royaumes clients, dans les cités libres ou dans les cités provinciales, les différences sont extrêmement ténues : la figure impériale peut être présente – voire seulement évoquée – ou non, mais son absence ne prouve en aucun cas une quelconque autonomie des autorités émettrices. Cela confirme, s'il en était besoin, que les États amis et alliés – dont les cités libres – sont bien dans l'orbite de Rome : en-dehors de l'organisation provinciale, ils sont un mode de gestion parmi d'autres des territoires sous domination romaine.

Finalement, le nord de l'Asie mineure offre peu de frappes « pseudo-autonomes » comparé à d'autres zones de la péninsule anatolienne. Cependant ces émissions sont loin d'être totalement inexistantes et présentent un certain intérêt. Elles viennent en effet confirmer les propos d'Ann Johnston et prouvent une fois encore que le terme de « pseudo-autonomes » est inadapté, dans la mesure où il ne serait être question d'une quelconque forme d'autonomie politique des autorités émettrices vis-à-vis du pouvoir romain. Les autorités procédant à ce type d'émissions ne sont pas plus indépendantes que les autres. L'absence de portrait impérial se retrouve en effet dans tous les types d'ateliers (royaumes-clients, cités libres ou provinciales) ayant émis des monnaies sous domination romaine. Les données géographiques, chronologiques, métrologiques et typologiques ne fournissent pas de résultats très probants et il ne semble y avoir rien de systématique dans le choix de faire figurer ou non l'effigie impériale sur les pièces. Ces monnaies sans portrait impérial sont donc bien des monnaies provinciales romaines comme les autres. Au mieux, viennent-elles confirmer la place prépondérante de l'expression de la fierté civique dans la totalité des monnayages des cités. En forçant quelque peu le trait, on peut dire que cette fierté est tout ce qui reste aux cités : elles sont fières de pouvoir frapper monnaie et elles sont également fières de la part d'autonomie que leur octroie le pouvoir romain

par ce biais. Ce dernier laisse les identités locales s'exprimer librement, tant que cela ne remet pas en cause l'édifice impérial. Les frappes sans portrait ne sont donc qu'un indice de plus – qui autrement se trouve cantonné sur les revers monétaires – de cette marge de manœuvre octroyée aux cités ou aux États sous la dépendance de Rome : ils peuvent faire preuve d'une certaine liberté dans leurs choix iconographiques et c'est d'ailleurs ce semblant de liberté qui garantit leur intégration réussie dans le monde romain.

BIBLIOGRAPHIE

- M. Amandry 2011 : « Compte-rendu de l'ouvrage de J. Casey, *Sinope. A Catalogue of the Greek, Roman and Byzantine Coins in Sinop Museum (Turkey) and Related Historical and Numismatic Studies*, Royal Numismatic Society Special Publication 44, Londres, 2010 », *RN*, 167, p. 552-5.
- M. Amandry & B. Rémy 1998 : *Pontica II. Les monnaies de l'atelier de Sebastopolis du Pont*, Paris.
- M. Amandry & B. Rémy 1999 : *Comana du Pont sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire*, Milan.
- BMC : W.W. Wroth, *A Catalogue of the Greek Coins in the British Museum, Pontus, Paphlagonia, Bithynia, and the Kingdom of Bosporus*, Londres, 1889 (rééd., Bologne, 1963).
- L. Bricault & F. Delrieux 2014 : *Gangra-Germanicopolis de Paphlagonie. « Foyer des dieux ». Étude de numismatique et d'histoire*, Bordeaux.
- Z. Çizmeli 2006 : *Le monnayage de Néocésarée et du koinon du Pont*, Milan.
- J. Dalaison 2007 : « L'atelier monétaire de Nicopolis en Arménie Mineure », in : J. Dalaison (éd.), *Espaces et pouvoirs de l'Anatolie à la Gaule. Hommages à Bernard Rémy*, Grenoble, p. 203-37.
- J. Dalaison 2008 : *L'atelier d'Amaseia du Pont. Recherches historiques et numismatiques*, Bordeaux.
- J. Dalaison 2010 : « L'atelier monétaire de Pompeiopolis en Paphlagonie », in : F. Delrieux et Fr. Kayser (éd.), *Hommages offerts à François Bertrand, Tome 1 : Des déserts d'Afrique au pays des Allobroges*, Chambéry, p. 45-81.
- J. Dalaison 2013 : « Qui était Salomé ? », *RÉA*, 115.2, p. 497-507.
- J. Dalaison 2016 : « Néocorie et koinon : les attestations et représentations du culte impérial fédéral sur les monnaies provinciales romaines du nord de l'Asie mineure (Pont, Paphlagonie et Arménie mineure) », in : A. Kolb et M. Vitale (éd.), *Kaiser Kult in den Provinzen des Römischen Reiches – Organisation, Kommunikation und Repräsentation*, Berlin-Boston, p. 189-228.
- J. Dalaison s. p. : « Le monnayage des cités de Bithynie au I^{er} siècle a.C. », in : R. Ashton et N. Badoud (éd.), *Graecia capta ? L'influence romaine sur le monnayage et sa circulation dans le bassin égéen aux I^{er}-I^{er} s. av. J.-C.*, sous presse.
- J. Dalaison & F. Delrieux 2014 : « La cité de Néapolis-Néoclaudiopolis. Histoire et pratiques monétaires », *Anatolia Antiqua*, 22, p. 159-98.
- J. Dalaison, F. Delrieux & M.-Cl. Ferriès 2015 : « Abônoteichos-Ionopolis et son atelier monétaire », in : Cl. Chillet, C. Courrier et L. Passet (éd.), *Arcana Imperii, Mélanges d'histoire économique, sociale et politique offerts au Professeur Yves Roman*, vol. 1, Lyon, p. 91-206.
- J. Dalaison & M.-Cl. Ferriès 2017 : « Le monnayage des colonies de Pont-Bithynie sous Auguste », in : L. Cavalier, M.-Cl. Ferriès et F. Delrieux (éd.), *Auguste et l'Asie mineure*, Bordeaux, p. 385-98.

- J. Dalaison & B. Rémy s. p. : « À propos de quelques particularités dans les titulatures impériales sur les monnaies provinciales romaines du nord de l'Asie mineure », in : L. Bricault, A. Burnett et A. Suspène (éd.), *Hommages à Michel Amandry*, sous presse.
- J. Dalaison, B. Rémy & M. Amandry 2009 : *Zéla sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire*, Bordeaux.
- J.-L. Ferrary 2014 : *Les Mémoires de délégations du sanctuaire oraculaire de Claros, d'après la documentation conservée dans le Fonds Louis Robert (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2 vol., Paris.*
- A. Filges 2015 : *Münzbild und Gemeinschaft. Die Prägungen der römischen Kolonien in Kleinasien*, Bonn.
- P.R. Franke 1966 : « Zur Chronologie der «autonomen» Münzen des Bithynischen Tios », *AA*, 1, p. 58-67.
- A. Hostein & J. Mairat 2015 : « Les monnayages „pseudo-autonomes“ frappés au milieu du III^e siècle de notre ère », in : A. Bourgeois, Cl. Brenot, M. Christol et S. Demougin (éd.), *Ob singularem modestiam. Hommages Xavier Lorient*, Bordeaux, p. 107-24.
- C.J. Howgego 1985 : *Greek Imperial Countermarks. Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire*, Londres.
- A. Johnston 1985 : « The so-called „pseudo-autonomous“ Greek imperials », *ANSMN*, 30, p. 89-112.
- D. Kienast 1996 [2004] : *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 2004 (rééd. de 1996, revues et corrigées par rapport à celle de 1990).
- O. Lempereur & B. Rémy 2013 : « Thorius Flaccus, dernier proconsul „républicain“ du Pont-Bithynie », *BSFN*, 68, 2, p. 32-7.
- W. Leschhorn 1993 : *Antike Ären*, Stuttgart.
- X. Lorient 2011 : « La province de Pont-Bithynie sous le Haut-Empire : assise territoriale et administration », in : St. Benoist, A. Daguet-Gagey et Chr. Hoët-van Cauwenberghe (éd.), *Fragments d'empire, fragments de mémoire. Pouvoirs et identités dans le monde romain impérial. II^e s. av. n. è.-VI^e s. de n. è.*, Lille, p. 257-86.
- P.-D. Manisse 2015 : *La colonie romaine de Sinope : étude historique et corpus monétaire*, Thèse de doctorat dact., Dijon.
- K. Martin 2013 : *Demos. Boule. Gerousia. Personifikationen städtischer Institutionen auf kaiserzeitlichen Münzen aus Kleinasien*, 2 vol., Bonn.
- B. Rémy 1986 : *L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère*, Lyon.
- B. Rémy 1989 : *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire (31 avant J.-C.-284 après J.-C.)*, Istanbul.
- L. Robert 1980 : « Lucien et son temps », in : *À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie*, Paris, p. 393-436.
- H.-D. Schultz 1989 : « Megalopolis-Sebasteia », in : G. Le Rider, K. Jenkins, N. Waggoner et U. Westermark (éd.), *Kraay-Mørkholm Essays. Numismatic Studies in Memory of C.M. Kraay and O. Mørkholm*, Louvain-la-Neuve, p. 259-66.
- SNG France 7* : J. Dalaison, *SNG France 7. Département des Monnaies, Médailles et Antiques. Paphlagonie, Pont et Arménie mineure*, Bordeaux, 2015.
- SNG von Aulock* : *SNG Deutschland : Sammlung von Aulock*, 19 fasc., Berlin (Deutsches Archäologisches Institut), 1957-1981.
- SNRIS* : L. Bricault (dir.), *Sylloge Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae (SNRIS)*, Paris, 2008.
- Fr. Wojan 2003 : « Kérasonte du Pont sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire », *RN*, 159, p. 257-90.
- Fr. Wojan 2006 : « Trapézonte du Pont sous l'Empire romain : étude historique et corpus monétaire », *RN*, 162, p. 181-229.